

## 12. RAPPORT RSE

### 12.1 Informations générales

#### 12.1.1 Préparation du rapport RSE et gouvernance

Waga Energy sera éligible à la réglementation CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) à compter de l'exercice 2025 (rapport publié en 2026). Dans une volonté de conformité progressive à la réglementation d'ici 2026, Waga Energy a décidé de commencer à publier les informations relatives à la CSRD dans son rapport de durabilité dès l'année 2024.

Dans cette démarche, Waga Energy n'a pas pour objectif d'anticiper l'ensemble de la réglementation CSRD, mais de s'y préparer. Les éléments présentés dans ce rapport seront donc amenés à être complétés ou amendés lors de la prochaine publication.

La préparation du rapport de durabilité 2024 se fonde sur la Directive CSRD publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne en 2022<sup>29</sup>, sur les textes ESRS adoptés par la Commission Européenne le 31 juillet 2023<sup>30</sup> et sur le guide méthodologique de l'EFRAG sur la double matérialité<sup>31</sup>.

Sauf indication contraire, le périmètre de consolidation des informations dans le rapport de durabilité 2024 se fait sur l'intégralité des filiales de Waga Energy sur l'année 2023.

La gouvernance du Groupe est présentée au chapitre 13 du Document d'Enregistrement Universel

#### ❖ Informations relatives à la stratégie et au modèle d'affaire

Informations contextuelles



Description des activités

Le Groupe estime être le leader européen de la valorisation du gaz de décharge sous forme de biométhane. En effet, selon la carte des projets de biométhane européens publiée par l'association européenne du biogaz, le Groupe détient la majorité des projets produisant du biométhane à partir de gaz de décharge.

<sup>29</sup> Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022L2464>

<sup>30</sup> Source : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L\\_202302772](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302772)

<sup>31</sup> Source :

<https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FMeeting%20Documents%2F2302241032237237%2F03-02%20Materiality%20Assessment%20Implementation%20guidance%20clean%20SRB%20231025.pdf>

Le Groupe a développé une technologie d'épuration unique au monde, appelée WAGABOX®, qui permet de récupérer le méthane produit par la dégradation des matières organiques sur les sites de stockage de déchets (communément appelés « décharges »), pour produire du biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel fossile. Ce biométhane est injecté directement dans les réseaux de gaz pour alimenter les particuliers et les entreprises.

En valorisant le gaz de décharge sous forme de biométhane, le Groupe transforme une source majeure de pollution atmosphérique en énergie propre, locale et renouvelable. Le méthane (CH<sub>4</sub>), principal composant du gaz naturel, est en effet un combustible très performant, mais aussi un puissant gaz à effet de serre, dont le pouvoir de réchauffement est 84 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) sur une période de 20 ans (Source : GIEC).

Les unités de production WAGABOX® sont entièrement automatisées et pilotées à distance au moyen d'un dispositif de contrôle-commande. Elles sont modulaires, intégrées et standardisées, dans le but de simplifier la construction, l'installation et l'exploitation. Une fois raccordées au réseau d'un opérateur de transport ou de distribution de gaz, les unités WAGABOX® épurent le biogaz soutiré et injectent du biométhane 24/7 avec une disponibilité garantie de 95 %.

Un modèle durable, fédérateur et profitable à tous

Le Groupe est un acteur engagé dans la lutte contre le changement climatique, qui propose une solution technologique innovante, la WAGABOX®, pour produire du biométhane à partir du gaz émis par les installations de stockage de déchets. Ainsi, Waga Energy contribue à réduire les émissions de méthane de ces installations et fournit une énergie locale injectée directement dans les réseaux existants pour alimenter les particuliers et les entreprises en gaz renouvelable.

Le Groupe déploie sa technologie propriétaire dans le cadre d'un modèle de développeur-investisseur-exploitant. Le Groupe développe les projets, finance la construction des unités WAGABOX® et les exploite avec le souci constant d'optimiser la production de biométhane. Le Groupe tire ses revenus de la vente du biométhane et des prestations d'épuration du biogaz payées par les opérateurs de sites de stockage pour l'exploitation de l'unité WAGABOX®, dans le cas où ces derniers souhaitent apparaître comme producteur d'énergie renouvelable. Le Groupe propose en effet deux modèles d'affaires distincts : soit il achète le gaz brut aux opérateurs de sites de stockage de déchets et génère des revenus en revendant le biométhane à un énergéticien ; soit il réalise une prestation d'épuration auprès de l'opérateur du site de stockage qui se charge de vendre le biométhane. Dans tous les cas, le Groupe demeure le propriétaire et l'exploitant exclusif des unités WAGABOX® (à l'exception des unités vendues à Lorient-Agglomération (France) et au Capital Regional District d'Hartland (Canada), dont le Groupe reste cependant l'exploitant exclusif). Le producteur de biométhane au sens réglementaire, qui est soit le Groupe (modèle vente de biométhane), soit l'opérateur de site de stockage (modèle prestation d'épuration), se charge de la négociation avec l'énergéticien.

Dans les deux modèles d'affaires, l'exploitation des unités WAGABOX® génère des revenus récurrents à long terme, sur des durées allant de 10 à 20 ans, dans le cadre des contrats de vente de biométhane ou des contrats de prestation d'épuration. Dans le cas d'un contrat de vente de biométhane, l'acquéreur a une obligation d'achat à un prix déterminé contractuellement, qui ne dépend ni de l'évolution des prix de marché ni du cours du gaz. Le Groupe n'a pas d'engagement sur les volumes de biométhane à livrer. Ces volumes dépendent de la quantité de biogaz produit par le site de stockage, et sont anticipés sur la base d'audits réalisés en amont.

Aux États-Unis, ainsi dans tous les pays où il n'existe pas d'aides gouvernementales à l'injection, tous les projets engagés par le Groupe sont réalisés dans le cadre de contrats BPA (*Biomethane Purchase Agreement*). La signature d'un contrat BPA implique une négociation sur le volume de biométhane livré et le prix de vente du biométhane dans le cadre d'un contrat à long terme. Ce prix est généralement établi sur la base de la valeur du gaz naturel fossile, à laquelle vient s'ajouter une prime correspondant à la « valeur verte » du biométhane, du fait de ses externalités positives (décarbonation d'une activité industrielle, mise en conformité avec les réglementations environnementales, approvisionnement local, prix stable, etc.). Aux États-Unis, la valeur verte du biométhane est déterminée par le mécanisme du

RIN (« Renewable Identification Number »). Dans d'autres pays, elle est négociée directement par le Groupe dans le cadre de chaque contrat BPA.

Lorsque les opérateurs de sites de stockage souhaitent apparaître comme producteur d'énergie renouvelable, le Groupe perçoit une redevance mensuelle dans le cadre d'un contrat à long terme de prestation d'épuration signé avec les opérateurs de site de stockage.

Le modèle d'affaires a également été conçu dans le but de lever les réticences que pourrait susciter l'acquisition d'une unité d'épuration complexe, distillant du méthane et de l'oxygène, auprès des exploitants de sites de stockage - dont le cœur de métier est très éloigné de l'ingénierie des gaz et de la cryogénie.

Les projets d'injection de gaz de décharge basés sur la solution WAGABOX® créent de la valeur et des synergies positives pour l'ensemble des parties prenantes : énergéticiens, opérateurs de site de stockage de déchets, pouvoirs publics, communautés locales. Ils contribuent en outre au bien commun à travers la production d'énergie renouvelable au service de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.



- Les énergéticiens

Les énergéticiens accèdent à des volumes importants de gaz renouvelable, immédiatement disponible et à prix compétitif, pour répondre aux attentes des pouvoirs publics et des consommateurs pour une énergie plus verte. Ils bénéficient en outre d'un prix d'achat garanti sur une période de dix à vingt ans, ce qui n'est pas le cas pour le gaz naturel dont le prix est soumis à d'importantes fluctuations.

- Les opérateurs de sites de stockage de déchets

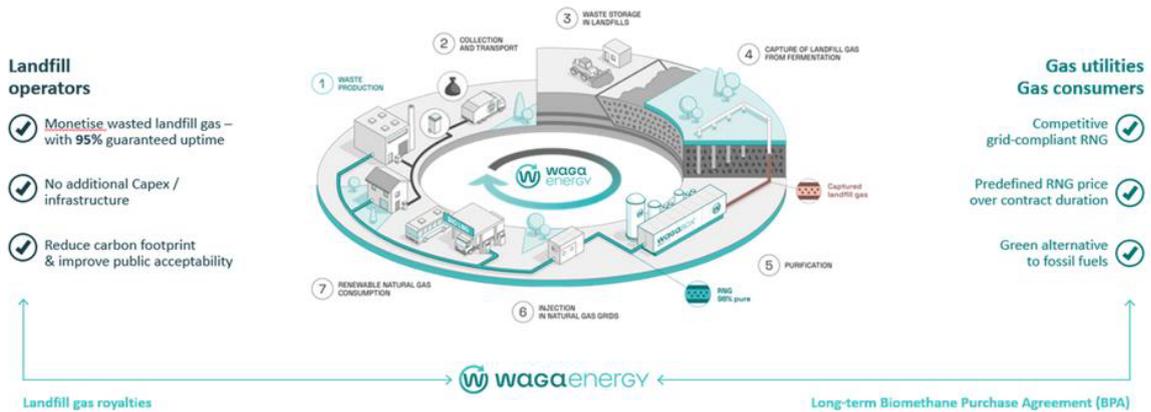
Les opérateurs de sites de stockage de déchets bénéficient d'une solution « clé en main » pour valoriser leur gaz, ne nécessitant aucun investissement de leur part et générant des revenus additionnels. Ces revenus contribuent à rentabiliser le dispositif de captage du gaz, dont la mise en œuvre est obligatoire dans de nombreux pays, et qui ne sert souvent qu'à alimenter une torchère.

L'installation de l'unité WAGABOX® n'impose aucun changement dans l'organisation et le fonctionnement du site de stockage. L'unité est connectée en amont au réseau existant de captage du gaz existant, à la place de la torchère ou de l'unité de valorisation électrique, et raccordée en aval à un poste d'injection donnant accès au réseau de gaz local. L'exploitation et la maintenance sont entièrement assurées par le Groupe.

L'installation d'une unité WAGABOX® contribue à améliorer l'acceptabilité du site auprès des riverains, en réduisant les nuisances olfactives (le modèle incitant à capter au mieux le gaz) et en revalorisant l'image du site à travers la mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable.

## Linking landfill operators with gas utilities & gas consumers

Pioneering the circular economy

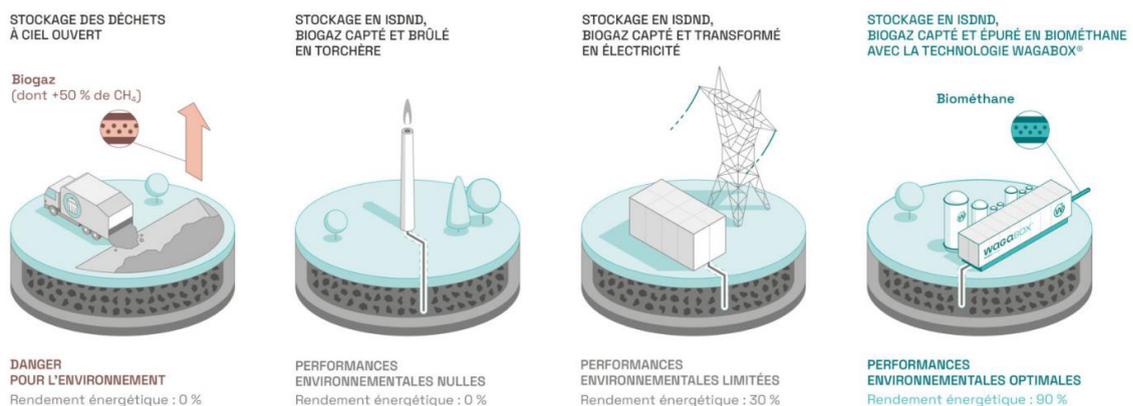


- Les gouvernements

Les gouvernements qui font le choix de subventionner le biométhane issu des installations de stockage de déchets énergies renouvelables obtiennent une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre pour un investissement relativement faible. Le coût du mégawattheure de biométhane produit sur une installation de stockage de déchets est en effet inférieur à celui d'une unité de méthanisation, et de la plupart des sources d'énergie renouvelable.

La solution WAGABOX® permet de déployer des projets d'économie circulaire à l'échelle d'un territoire, les habitants consommant du gaz renouvelable provenant des déchets qu'ils ont eux-mêmes produits. La production d'une énergie propre, locale et renouvelable participe à réduire les dépendances des Etats vis-à-vis des pays importateurs d'énergie fossile.

Enfin, les projets WAGABOX® améliorent la performance environnementale des sites de stockage de déchets, qui représentent des outils pertinents pour accompagner une politique de réduction des déchets à la source. La seule alternative disponible pour le traitement des déchets ultimes est l'incinération, mais elle implique des investissements beaucoup plus importants, susceptibles de pénaliser la mise en œuvre d'une politique de réduction des déchets à la source. Les conséquences d'une baisse des tonnages ou d'une politique de tri des matières organiques sur la production de gaz peuvent être facilement anticipées dans la mesure où le processus de dégradation spontanée des matières organiques dans les casiers s'étend sur une durée d'au moins 15 à 20 ans.



## Stratégie RSE de Waga Energy

La Responsabilité Sociétale et Environnementale (« RSE ») fait partie intégrante de l'ADN de Waga Energy depuis toujours ; de ses fondateurs à l'ensemble de ses collaborateurs, tous ont à cœur de s'engager au quotidien pour la préservation de l'environnement, tout en veillant au respect des droits humains.

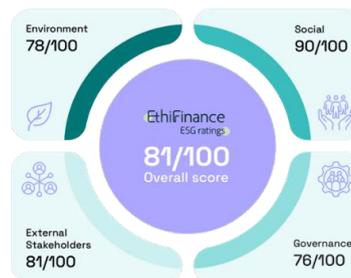
Le Groupe a engagé en 2022 une démarche volontaire et active de structuration de sa politique RSE, afin de développer et formaliser une stratégie RSE reposant sur trois piliers centraux, assortis de champs d'actions concrètes.

L'entreprise, sur l'impulsion de ses dirigeants et avec l'accompagnement d'un cabinet externe spécialisé, a identifié en 2022 ses principaux enjeux RSE, puis procédé à un diagnostic de maturité de ses pratiques et enfin, élaboré, avec le groupe de travail dédié, la politique RSE présentée ci-après.

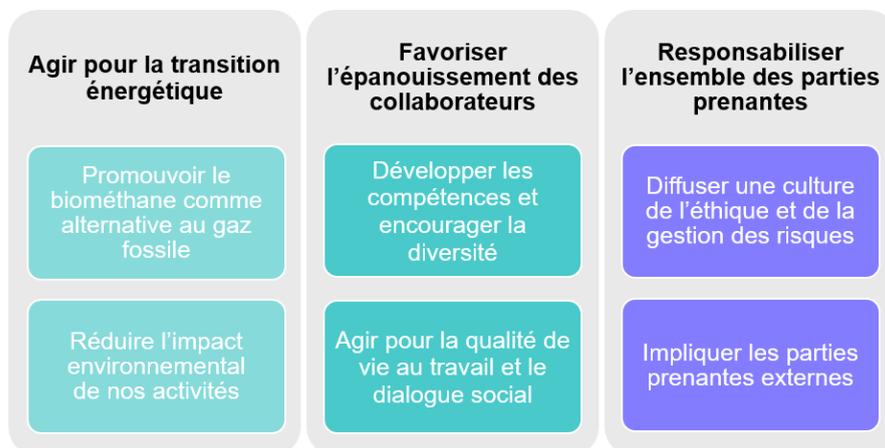
Le Groupe a souhaité formaliser sur une base volontaire les éléments du présent rapport dans l'objectif double de :

- donner des éléments d'information à ses parties prenantes sur les pratiques vertueuses qui sont les siennes dans le domaine tant de la gouvernance, que des relations sociales et de la préservation de l'environnement ;
- mieux appréhender et anticiper les reportings attendus dans le futur.

En 2023, la société Waga Energy a obtenu une note de 81/100 lors de la campagne Ethifinance ESG Ratings. Cette note porte sur les données de l'année 2022.



Le Groupe a élaboré une politique RSE qui s'articule autour de trois piliers, déclinant chacun deux ambitions fortes (résumés dans le schéma ci-dessous) afin de donner au Groupe une trajectoire d'amélioration continue de ses pratiques.



En interne, cette politique est déployée pour que la RSE soit bien appréhendée par l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe.

Vis-à-vis des partenaires extérieurs, cette politique est un gage des efforts déployés par le Groupe pour rester exemplaire à tout niveau.

Fin 2023, Waga Energy a mené une consultation structurée auprès de ses parties prenantes externes et des membres du comité de direction. Cette consultation a permis de construire la matrice de double matérialité de Waga Energy.

Rattachement des piliers de la stratégie RSE aux enjeux matériels :

Enjeux identifiés	ESRS de rattachement	Pilier de la stratégie RSE
Lutte contre le changement climatique par captation du méthane	E1 – Climate change	Agir pour la transition énergétique <i>Promouvoir le biométhane comme alternative aux énergies fossiles</i>
Diminution des émissions de GES des activités	E1 – Climate change	Agir pour la transition énergétique <i>Réduire l'impact environnemental de nos activités</i>
Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)	E1 – Climate change	Agir pour la transition énergétique <i>N/A</i>
Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile	E1 – Climate change	Agir pour la transition énergétique <i>Promouvoir le biométhane comme alternative aux énergies fossiles</i>
Sûreté et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents	S1 – Own workers	Favoriser l'épanouissement des collaborateurs <i>N/A</i>
Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents	S1 – Own worforce	Favoriser l'épanouissement des collaborateurs <i>Développer les compétences et encourager la diversité</i>
Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail	S1 – Own worforce	Favoriser l'épanouissement des collaborateurs <i>Agir pour la qualité de vie au travail et le dialogue social</i>
Loyauté des pratiques et éthique des affaires	G1 – Business conduct	Responsabiliser l'ensemble des parties prenantes <i>Diffuser une culture de l'éthique et de la gestion des risques</i>

Suite à l'exercice de double matérialité mené, Waga Energy est en cours de réflexion pour adapter sa stratégie RSE et intégrer les enjeux de durabilité matériels inclus partiellement à date. Il s'agira notamment de renforcer dans le pilier « Favoriser l'épanouissement des collaborateurs », l'aspect « Sûreté et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents », qui, bien que pris en compte dans les politiques RH globales, n'est pas spécifiquement pris en compte dans le pilier de la stratégie.

Concernant « Impliquer les parties prenantes externes » dans le pilier « Responsabiliser l'ensemble des parties prenantes » : les parties prenantes externes de Waga Energy s'impliquent de manière transverse sur les enjeux de durabilité au travers d'échanges réguliers formels et informels avec les équipes de Waga Energy. Toutefois, l'analyse de double matérialité menée a permis d'impliquer les parties prenantes externes via un procédé formalisé qui pourra être répliqué.

Prise en compte des intérêts des parties prenantes

Waga Energy appuie sa stratégie RSE sur un dialogue continu avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes. En plus des occasions d'échanger de façon informelle avec des parties prenantes, Waga Energy a mené en 2023 une consultation structurée auprès de ses parties prenantes externes et des membres du comité de direction. Cette consultation a eu pour but de construire la

matrice de double matérialité de Waga Energy en confrontant les différentes visions des parties prenantes sur les enjeux de durabilité pré-identifiés.

Outre la consultation des parties prenantes menée pour l'analyse de double matérialité, Waga Energy a prévu de formaliser un processus de consultation régulier pour intégrer les intérêts et les points de vue de ses parties prenantes par rapport à la stratégie et au modèle d'affaires de l'entreprise en lien avec les enjeux de durabilité. Le résultat de cette consultation sera présenté aux organes de gouvernance.

#### ❖ Les impacts, risques et opportunités matériels

Waga Energy a identifié les 8 enjeux matériels suivants :

- Lutte contre le changement climatique par captation du méthane

La lutte contre le changement climatique est l'ensemble des actions œuvrant à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C et à poursuivre les efforts visant à la limiter à 1,5 °C au-dessus des niveaux pré-industriels, comme le prévoit l'Accord de Paris.

- ➔ Waga Energy participe à réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère, le méthane étant un gaz à effet de serre dont le pouvoir de réchauffement est 84 fois supérieur à celui du CO2 (sur une période de 20 ans). 100 % de l'activité de Waga Energy est dédiée à la substitution du gaz fossile par le biométhane et à la lutte contre le changement climatique, faisant de cet enjeu une opportunité majeure pour le Groupe.

- Diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des activités

Un GES est un gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur reçue des rayons solaires. Ce phénomène, l'effet de serre, est naturel et essentiel à la vie sur Terre. Cependant, les activités humaines émettent des quantités importantes de GES, perturbant l'équilibre naturel et contribuant au réchauffement climatique. Il est important de réduire leur émission pour lutter contre le changement climatique. Au niveau européen, les États membres - dont la France - doivent réduire leurs émissions de 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 (« Fit for 55 »). Ces réductions se font à travers différents leviers, dont certains peuvent affecter les activités des acteurs privés (réduction imposée, quotas, sanctions).

- ➔ Waga Energy, comme tout acteur industriel, émet des GES du fait de son activité. Cet enjeu, directement lié à l'activité du Groupe, est un des axes de sa stratégie RSE.

- Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)

La réglementation sur le marché de l'énergie varie considérablement à l'échelle mondiale, reflétant les diverses politiques énergétiques nationales et préoccupations environnementales. Cependant, plusieurs tendances favorables sont observées à travers le monde.

En France, le marché de l'énergie est soumis à une réglementation orientée vers la promotion de la concurrence, le soutien aux énergies renouvelables, et la réalisation d'objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, en vigueur depuis 2015, fixe les grandes lignes de la politique énergétique française. Elle s'attache à réduire la dépendance au nucléaire, à accroître la part des énergies renouvelables. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables n°2023-175 du 10 mars 2023 modifie plusieurs dispositions du code de l'énergie relatives à la commercialisation du gaz pour y intégrer le contrat de vente directe à long terme de biogaz, de gaz renouvelable et de gaz bas-carbone par un producteur à un consommateur final, sans qu'il soit nécessaire pour le producteur d'avoir une autorisation de fourniture de gaz naturel. Enfin, l'arrêté du 10 juin 2023 relatif aux conditions d'achat du biométhane injecté a introduit dans l'indexation des tarifs une composante coûts de l'énergie, qui permet aux producteurs de répercuter la hausse des coûts de l'énergie de 2021 et 2022. Les producteurs seront dorénavant mieux couverts dans leur prix de vente.

- ➔ Waga Energy, en tant que constructeur, fournisseur, et exploitant d'installations de production de biogaz injecté dans le réseau de gaz, doit se soumettre à la réglementation sur le marché de l'énergie et aux normes de qualité. Waga Energy profite aujourd'hui d'une réglementation qui encourage la production d'énergies renouvelables. Le Groupe peut injecter le biométhane produit dans le réseau de gaz, bénéficier de soutien à l'injection du biométhane et/ou négocier des contrats BPA (Biomethane Purchase Agreement).
- Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile

Il est crucial de diversifier les sources d'énergie pour garantir la sécurité énergétique au niveau d'un pays et assurer l'équité énergétique en permettant à tous et à toutes un accès à l'énergie verte.

En France, la promotion et la fourniture d'énergies renouvelables accessibles et utiles impliquent une combinaison de mécanismes réglementaires (ex : loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte), de soutiens financiers (ex : tarifs d'achat garantis, subventions), d'engagement des fournisseurs (ex : fournisseurs verts, certificats d'énergie verte) et d'efforts de sensibilisation pour créer un marché plus durable et accessible pour les consommateurs. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en vigueur prévoit un objectif de biométhane injecté entre 14 et 22 TWh à l'horizon 2028. Sur la base du scénario volontariste du bilan prévisionnel pluriannuel gaz 2017-2035, GRDF estime même possible d'atteindre 30 % de gaz renouvelable dans les réseaux en 2030.

Au niveau européen, l'ambition du consortium Gas for Climate regroupant les principaux gestionnaires de transport de gaz est similaire avec l'objectif d'atteindre 11 % de gaz renouvelable dans le réseau à horizon 2030. Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Commission européenne a annoncé en mai 2022 le plan Repère, qui prévoit notamment un investissement de 37 milliards d'euros sur la filière biogaz et une augmentation de la production de biométhane à 35 milliards de mètres cubes d'ici 2030.

Le Canada et les États-Unis affichent également de fortes ambitions. Au Canada, l'opérateur de réseau québécois Énergir vise 10 % de biométhane injecté dans le réseau à horizon 2030. Les États-Unis ont pour objectif de produire 58 TWh de biométhane d'ici 2030, soit plus que la demande mondiale en 2018 (50 TWh). La filière devrait bénéficier des mesures adoptées dans le cadre de la loi sur la réduction de l'inflation (« Inflation Reduction Act ») adoptée en août 2022, qui va consacrer 369 milliards de dollars aux énergies renouvelables.

- ➔ Waga Energy, en tant que développeur – investisseur et exploitant d'installations de production de biométhane, est concernée par les enjeux de promotion et la fourniture d'une énergie renouvelable accessible et utile. Son activité a un effet direct sur cet enjeu et est pareillement impactée par les mécanismes réglementaires, le soutien financier, les efforts de fournisseurs et les efforts de sensibilisation qui en découlent.
- Sûreté et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents

La prévention des incidents implique la mise en place de mesures préventives dont la gestion sécurisée des matières premières, la surveillance des processus de production, le stockage adéquat et un transport sûr.

- ➔ Pour Waga Energy, la sûreté et qualité des WAGABOX® et la prévention des incidents impliquent de proposer des installations sûres à l'utilisation et de grande qualité, répondant à des normes de sécurité strictes. Cela englobe la conception, la fabrication, les tests et les contrôles de qualité tout au long du processus de production. Tout cela dans le but d'assurer la sécurité des utilisateurs et de prévenir l'apparition de risques environnementaux et humains.
- Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents

L'attractivité, la gestion des compétences et la rétention des talents sont cruciaux pour les organisations. Elles doivent créer des environnements de travail attrayants pour attirer des professionnels talentueux. La gestion des compétences, qui passe notamment par la formation, est essentielle pour optimiser la performance individuelle et organisationnelle. La rétention des talents, assurée par des avantages attractifs et des opportunités d'avancement, et une culture d'entreprise positive, préviennent la perte de compétences clés. Le développement d'une marque employeur forte, la prise en compte des besoins

des nouvelles générations et la promotion de la diversité et de l'inclusion sont des stratégies essentielles pour répondre à ces enjeux. En synthèse, la réussite organisationnelle dépend de la capacité à attirer, développer, et retenir les talents dans un environnement professionnel stimulant.

- ➔ L'activité de Waga Energy nécessite les compétences de collaborateurs qualifiés. Le marché des énergies renouvelables est très concurrentiel au niveau des recrutements. Waga Energy doit assurer son attractivité, la gestion des compétences et la rétention de ses talents pour s'assurer d'avoir les ressources humaines nécessaires à son développement car sa réussite repose sur l'expérience et l'expertise de ses collaborateurs.
- Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail

Il s'agit ici de présenter l'ensemble des mesures et des pratiques mises en place pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles. L'objectif de santé et sécurité au travail est de garantir des conditions de travail sûres et saines pour tous les travailleurs et de réduire les risques pour la santé et la sécurité dans les environnements de travail. La qualité de vie au travail regroupe l'ensemble des éléments qui contribuent à garantir un environnement de travail juste et équitable pour chaque travailleur, en favorisant la sécurité, l'intégrité physique et mentale et le bien-être au travail.

- ➔ Waga Energy fait de la sécurité un de ses objectifs stratégiques principaux. Cet enjeu majeur est prioritaire pour le Groupe et son développement. Un système de formation complet et porté sur la sécurité permet de s'assurer de la compétence des collaborateurs dans toutes les géographies. Tous les aspects de prévention de la santé et sécurité sont étudiés afin de s'assurer de la meilleure performance de Waga Energy et ses filiales dans le domaine de la santé et la sécurité des employés. Le Groupe doit également favoriser la qualité de vie au travail pour garantir la performance de l'entreprise.
- Loyauté des pratiques et éthique des affaires

Des normes visent à faire respecter et mettre en œuvre des pratiques éthiques au niveau des activités opérationnelles de l'entreprise et de sa chaîne de valeur (notamment en luttant contre la corruption, les fraudes, les pots-de-vin, les contrefaçons et la concurrence déloyale, et en garantissant la protection des données).

- ➔ Waga Energy a de multiples relations commerciales, notamment avec des fournisseurs, des sites de stockage de déchets et divers intermédiaires. Le Groupe doit maintenir des relations de qualité, transparentes et loyales avec ses partenaires afin d'établir des accords équilibrés, respectueux du droit et proscrivant toute pratique commerciale illicite, déloyale ou trompeuse.

### 12.1.2 Informations relatives aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO)

#### ❖ Processus d'identification et d'évaluation des enjeux matériels

En 2023, avec l'accompagnement d'un cabinet externe spécialisé, Waga Energy a construit sa matrice de double matérialité sur la base des ressources déjà existantes (cartographie des risques, analyse de maturité ESG) et la consultation des parties prenantes. Waga Energy a construit une démarche collective interne, avec un groupe de travail rassemblant les compétences et les connaissances issues des directions métiers (direction juridique, RSE, stratégie, ressources humaines, finance, QHSE) et de la direction générale. Waga Energy a ainsi identifié 18 enjeux de durabilité issus des standards de reporting de l'EFRAG (les ESRS, leurs thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes), des risques déjà identifiés par le Groupe (notamment dans la partie *Facteurs de risques* de son Document d'Enregistrement Universel) et des enjeux identifiés par d'autres acteurs du secteur.

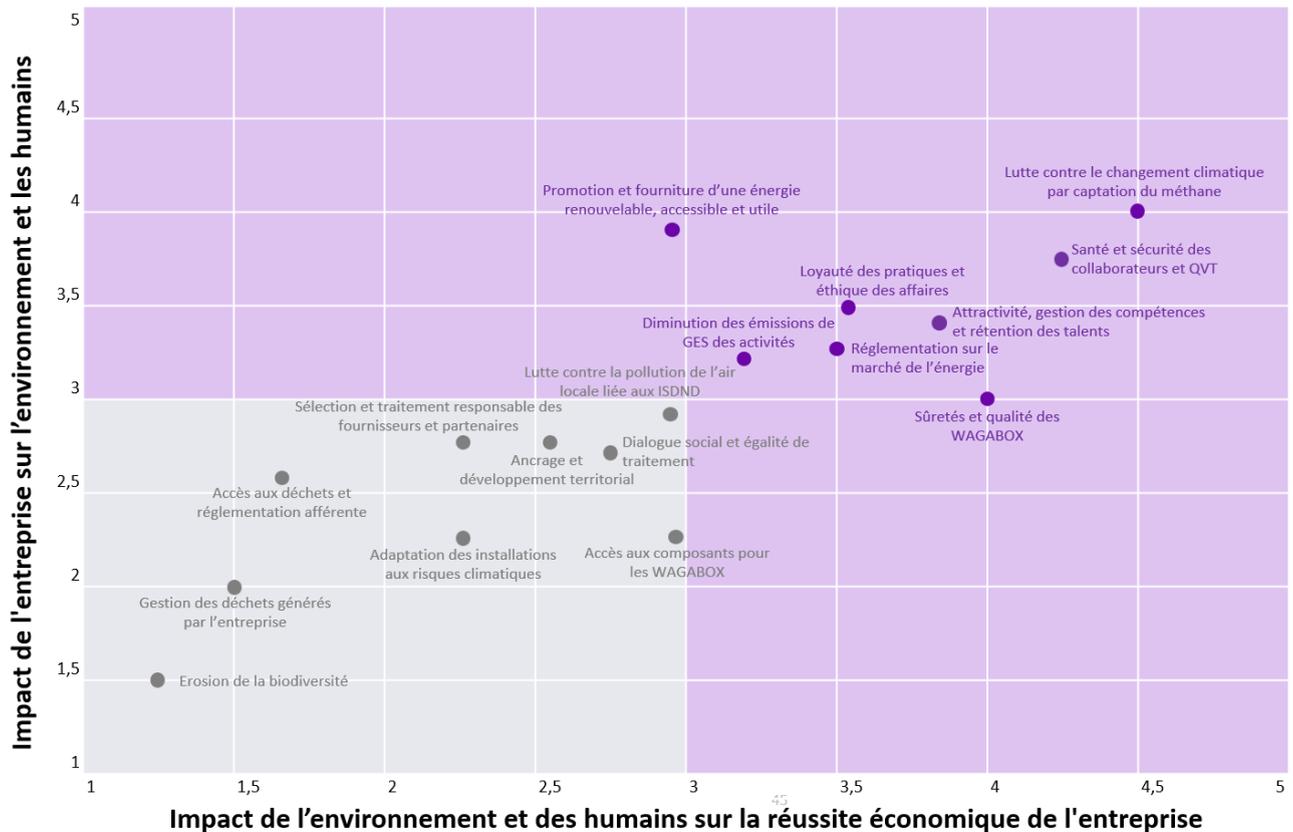
Chaque enjeu a ensuite été analysé selon une double perspective :

- une perspective d'impact : impacts des activités et de l'organisation de Waga Energy sur les personnes, la société et l'environnement ; Waga Energy a considéré les impacts positifs et négatifs, réels ou potentiels, associés aux 18 enjeux de durabilité et liés à ses activités directes ainsi qu'à sa chaîne de valeur amont et aval. Conformément aux indications de la CSRD, des seuils de matérialité ont été fixés pour l'ampleur, l'étendue et le caractère irréversible (et la probabilité d'occurrence pour les impacts potentiels).
- une perspective financière : risques et opportunités associés à ces enjeux de durabilité et pouvant avoir une incidence positive ou négative sur le modèle d'affaires, le développement, la performance et la position de Waga Energy, à court, moyen ou long terme et, par conséquent, créer ou éroder la valeur du Groupe. Conformément aux indications de la CSRD, des seuils de matérialité ont été fixés pour l'impact (financier ou réputationnel) et l'occurrence (fréquence ou probabilité de survenance).

Après avoir déterminé les seuils de matérialité (avec le Groupe), l'évaluation des impacts, risques et opportunités liés aux 18 enjeux de durabilité s'est faite à la fois lors de consultations et d'ateliers avec des parties prenantes internes (dont deux ateliers avec le comité de direction et un atelier avec la direction financière), mais aussi à l'aide de consultations de parties prenantes externes *via* des questionnaires en ligne et des entretiens qualitatifs. Lorsqu'un enjeu présentait plusieurs impacts, risques et opportunités, la note la plus élevée a été retenue pour évaluer la matérialité dudit enjeu.

- Parties prenantes externes : Waga Energy a consulté ses parties prenantes externes à la fois par questionnaire en ligne et lors d'entretiens. Les catégories de parties prenantes qui ont été contactées dans le cadre de la consultation sont : des opérateurs de sites de stockage, des membres de la communauté financière, des fournisseurs technologiques, des gestionnaires de réseaux de transport de gaz, des acheteurs, des pairs industriels.
- Parties prenantes internes : Waga Energy a consulté les membres du comité de direction sur les matérialités d'impact et financière via un questionnaire en ligne, puis, lors d'un atelier décisionnel visant à finaliser la matrice de double matérialité.

Cette analyse a débouché sur l'identification de 8 enjeux matériels (dépassant les seuils de matérialité d'impact et/ou financière) tels que présentés ci-dessous :



Ainsi, sont matériels les enjeux suivants :

- Lutte contre le changement climatique par captation du méthane
- Diminution des émissions de GES des activités
- Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)
- Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile
- Sûreté et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents
- Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents
- Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail
- Loyauté des pratiques et éthique des affaires

Enjeux identifiés	ESRS de rattachement	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Enjeu matériel au titre de CSRD	Partie du rapport de durabilité où est traité l'enjeu
Lutte contre le changement climatique par captation du méthane	E1 – Climate change	Matériel	Matériel	Oui	Lutte contre le changement climatique par captation du méthane
Diminution des émissions de GES des activités	E1 – Climate change	Matériel	Matériel	Oui	Diminution des émissions de GES des activités
Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)	E1 – Climate change	Matériel	Matériel	Oui	Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)
Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile	E1 – Climate change	Matériel	Non matériel	Oui	Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile
Sûretés et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents	S1 – Own workers	Matériel	Matériel	Oui	Sûretés et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents
Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents	S1 – Own workforce	Matériel	Matériel	Oui	Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents
Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail	S1 – Own workforce	Matériel	Matériel	Oui	Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail
Loyauté des pratiques et éthique des affaires	G1 – Business conduct	Matériel	Matériel	Oui	Loyauté des pratiques et éthique des affaires
Adaptation des installations aux risques climatiques	E1 – Climate change	Non matériel	Non matériel	Non	
Lutte contre la pollution de l'air locale liée aux ISDND	E2 – Pollution	Non matériel	Non matériel	Non	
Erosion de la biodiversité	E4 – Biodiversity & ecosystems	Non matériel	Non matériel	Non	Erosion de la biodiversité
Accès aux composants nécessaires à la fabrication des WAGABOX®	E5 – Resource use & circular economy	Non matériel	Non matériel	Non	Achats responsables
Gestion des déchets générés par l'entreprise	E5 – Resource use & circular economy	Non matériel	Non matériel	Non	Gestion des déchets générés par l'entreprise
Accès aux déchets et réglementation afférente	E5 – Resource use & circular economy	Non matériel	Non matériel	Non	
Dialogue social et égalité de traitement	S1 – Own workforce	Non matériel	Non matériel	Non	Dialogue social et égalité de traitement

Enjeux identifiés	ESRS de rattachement	Matérialité d'impact	Matérialité financière	Enjeu matériel au titre de CSRD	Partie du rapport de durabilité où est traité l'enjeu
Ancrage et développement territorial	S3 – Affected communities	Non matériel	Non matériel	Non	
Sélection et traitement responsable des fournisseurs et partenaires	S2 – Workers in the value chain G1 – Business conduct	Non matériel	Non matériel	Non	

Liste des enjeux de durabilité

Il est à noter que Waga Energy fait le choix de communiquer sur certains des enjeux définis comme non matériels par l'analyse de double matérialité.

## 12.2 Environnement

### 12.2.1 Application de la Taxonomie verte européenne aux activités de Waga Energy pour l'exercice 2023 (article 8 du règlement 2020/852 relatif à la taxonomie)

#### ❖ Contexte réglementaire

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne a pris d'importantes mesures pour construire un écosystème de finance durable. Ainsi, le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit « Taxonomie verte européenne » établit un système de classification d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Ce référentiel commun à l'Union Européenne, permet d'identifier les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone et établit de ce fait une base comparable entre les entreprises. À terme, la Taxonomie a pour objectif d'orienter les investissements des acteurs publics et privés vers les activités contribuant à la transition vers une économie plus durable. Pour ce faire, ce Règlement définit six objectifs environnementaux :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le Règlement, à travers ses Actes Délégués, établit des critères scientifiques, ambitieux et transparents permettant d'évaluer la contribution d'une activité à l'un des 6 objectifs. Dans ce but, deux notions principales sont définies :

- Eligibilité :

Une activité éligible est une activité listée dans les Actes Délégués pour laquelle des critères techniques ont été définis. A ce jour, il s'agit d'activités « prioritaires » possédant le plus fort potentiel de contribution aux objectifs environnementaux. Néanmoins, les Actes Délégués seront mis à jour et enrichis au fur et à mesure dans le but d'intégrer de plus en plus d'activités et de renforcer les exigences. Ainsi, une activité éligible au titre des objectifs « d'atténuation climatique » ou « d'adaptation au changement climatique » en vigueur est une activité figurant dans les annexes I et II du Règlement Délégué Climat (UE) 2021/2139 de la Taxonomie.<sup>32</sup>

- Alignement :

Une activité alignée est une activité éligible qui contribue substantiellement à un objectif environnemental selon des critères techniques fixés pour chaque objectif environnemental, qui ne cause pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux, et qui respecte des critères de garanties minimales.

Application à Waga Energy

---

<sup>32</sup> Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2139>

Au titre du Règlement Délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, les entreprises concernées par les seuils de conformité sont tenues de publier la part de leur chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) associées à leurs activités éligibles et alignées. Bien que Waga Energy ne soit pas encore soumise à la Taxonomie verte européenne au regard des seuils de la réglementation, le Groupe s'attache à permettre à ses partenaires de rendre les comptes qui leur sont demandés sur ces sujets. Le Groupe a confié au cabinet I Care by BearingPoint en 2023 l'analyse de son éligibilité à la Taxonomie européenne. Il est à noter que, le Groupe n'étant pas assujéti à la réglementation sur la Taxonomie, les informations incluses dans ce rapport, qui sont partielles et fournies sur une base volontaire.

#### Résultats d'éligibilité des activités de Waga Energy à la taxonomie européenne

L'analyse de l'éligibilité des activités de Waga Energy portant sur l'exercice 2023 conclut aux résultats suivants :

##### ❖ Chiffre d'affaires

La première étape consiste à identifier l'activité de la classification taxonomique qui correspond le mieux à celle du Groupe.

L'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe provient du gaz capté sur les ISDND ou de la vente, exploitation et maintenance des WAGABOX®. Les WAGABOX® sont installées sur des décharges en activité commerciale.

Ainsi, l'activité 5.10 – *Landfill gas capture and utilisation*<sup>33</sup> décrite comme « *Installation and operation of infrastructure for landfill gas capture and utilisation in permanently closed landfills or landfill cells using new or supplementary dedicated technical facilities and equipment installed during or post landfill or landfill cell closure* » a été retenue comme la plus adéquate au vu de l'activité de Waga Energy. A ce titre, l'intégralité du chiffre d'affaires de Waga Energy ressort comme éligible à la taxonomie au titre de l'activité 5.10.

Il est à noter toutefois que les ISDND sur lesquelles sont installées les WAGABOX® sont toujours en activité et/ou disposent de casiers non encore scellés. L'apport environnemental du biogaz est indifférencié qu'il provienne d'ISDND en activité commerciale ou d'ISDND fermées, comme cela a été démontré dans l'étude conjointement menée par SUEZ, Veolia et Waga Energy et réalisée par ECube Strategy Consultants.<sup>34</sup> De plus, l'étude argue que limiter l'éligibilité à la taxonomie européenne aux décharges ou cellules de décharge « définitivement fermées » risquerait de remettre en cause les bonnes pratiques pour capter le biogaz pendant la phase d'exploitation des cellules ouvertes, moment même où la concentration de méthane produite est la plus élevée. Ainsi, Waga Energy a adopté une approche extensive de l'activité 5.10 et inclus indifféremment dans son analyse l'activité provenant de casiers scellés ou non encore scellés.

#### Note sur le choix de l'activité taxonomique :

En 2021, Waga Energy avait mené une analyse à partir de l'activité 4.13 – *Manufacture of biogas and biofuels for use in transport and of bio liquids* pour 100% de son chiffre d'affaires. L'analyse

<sup>33</sup> Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2139>

<sup>34</sup> [Une étude conjointement menée par SUEZ, Veolia et Waga Energy et réalisée par ECube Strategy Consultants propose des recommandations à l'intention des exploitants de sites de stockage des déchets \(ISDND\) et des décideurs politiques. L'objectif est de poursuivre l'ambition visant à garantir et renforcer la contribution des ISDND aux objectifs de production de biométhane de l'Union européenne, tout en minimisant l'impact sur l'environnement.](https://waga-energy.com/en/ecube-study/)  
<https://waga-energy.com/en/ecube-study/>

complémentaire menée en 2023 a amené le Groupe à revoir cette classification, au profit de l'activité 5.10 qui correspond mieux que l'activité 4.13.

	Valeur brute éligible (en M€)	Part relative éligible (en %)
Total issu des comptes consolidés (2023)	33, 25 €	
Chiffre d'affaires éligible (2023)	33, 25 €	100 %
Chiffre d'affaires non éligible (2023)	0,00 €	0 %

#### ❖ CapEx

En 2023, 89,7% des CapEx analysés sont éligibles. Ceux-ci concernent exclusivement les dépenses d'investissement liées aux WAGABOX®. Les CapEx non éligibles, « mesures individuelles », regroupent l'ensemble des dépenses d'investissements non liées à l'activité éligible et n'ont pas été analysés sur les données 2023.

	Valeur brute éligible (en M€)	Part relative éligible (en %)
Total issu des comptes consolidés (2023)	44,16 €	
CapEx éligibles (2023)	44,10 €	89,7 %
CapEx non éligibles (2023)	5,06 €	10,3 %

#### ❖ OpEx

Les OpEx éligibles représentent une part non matérielle de l'ensemble des dépenses d'exploitation de Waga Energy. Le Groupe a donc décidé d'appliquer la dérogation relative à l'exemption de publication du ratio des OpEx<sup>35</sup>.

### 12.2.2 Informations relatives à la stratégie environnementale

#### ❖ Stratégie environnementale globale de Waga Energy (ESRS E1 : Climate change)

Enjeux liés à ESRS E1 :

- Lutte contre le changement climatique par captation du méthane
- Diminution des émissions de GES des activités
- Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)
- Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile

Pionnier de la production de biométhane à partir des déchets, le Groupe est engagé au service de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Le Groupe attache une importance particulière aux enjeux environnementaux de ses activités, en particulier les questions d'énergie, de climat, mais aussi d'économie circulaire et de biodiversité.

Tous ces thèmes font partie intégrante de la démarche environnementale impulsée au niveau du Groupe par la Direction Générale, la Direction Juridique & Compliance, la Direction Qualité Hygiène Sécurité Environnement. Ils sont ensuite incarnés au quotidien par l'ensemble des collaborateurs, tant

<sup>35</sup> Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2178>

au niveau de la conception et de l'exploitation des unités de production que de l'ensemble des fonctions support.

Une veille réglementaire intègre tous les sujets environnementaux (code de l'environnement, autorisations environnementales, réglementation ICPE, etc.).

Waga Energy (Europe) est certifiée ISO 14001 depuis le mois de juin 2023. Cette certification garantit la volonté de Waga Energy de constamment s'améliorer sur les sujets environnementaux.

Waga Energy n'a pas encore développé de prix interne du carbone.

### 12.2.3 Informations relatives aux impacts, risques et opportunités

Enjeu matériel	Impact	Risque (transition / adaptation)	Opportunités
Lutte contre le changement climatique par captation du méthane	Positif : - Le Groupe contribue à réduire les émissions de méthane sur les sites de stockage de déchets en convertissant une source majeure de pollution atmosphérique en énergie renouvelable facilement accessible. <i>[impact avéré]</i>	- Réglementations à venir sur le biométhane, le gaz ayant été qualifié par l'UE d'énergie de transition : le risque d'une telle réglementation couvrirait l'ensemble du chiffre d'affaires, mais la probabilité semble limitée à date compte tenu du poids du gaz dans le mix énergétique et l'évolution constante des volumes produits et consommés. <i>[risque de transition]</i>	- Modèle d'affaires fondé sur la lutte contre le changement climatique : l'intégralité du CA repose sur la lutte contre le changement climatique.
Diminution des émissions de GES des activités	Négatif : - Suivant l'implantation du groupe, Waga Energy doit considérer sa consommation d'électricité au regard du mix énergétique du pays. Certains pays ont des mix énergétiques plus carbonés que d'autres. <i>[impact potentiel]</i>  - Le Groupe utilise des fluides frigorigènes qui peuvent endommager la couche d'ozone. Des gaz pauvres, non valorisés en injection et traités par un oxydateur thermique, peuvent polluer l'air. <i>[impact potentiel]</i>	- Risque réglementaire (taxe carbone, budget carbone) : s'il est probable que des réglementations contraignantes naissent à moyen-long terme enjoignant la baisse des émissions par les entreprises, les émissions de Waga sont faibles rapportées aux émissions évitées par ses installations. Il semble que ceci puisse protéger le Groupe de coûts majeurs. <i>[risque de transition]</i>	
Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)	Positif : - Waga Energy peut décider de mener des actions concertées pour	- Une éventuelle évolution défavorable de la réglementation ou des politiques publiques de	-Le Groupe se développe sur plusieurs marchés pour éviter une dépendance trop

Enjeu matériel	Impact	Risque (transition / adaptation)	Opportunités
	influencer la réglementation sur le marché de l'énergie. <i>[impact avéré]</i> <i>[impact potentiel]</i>	soutien aux énergies renouvelables (diminution des subventions, fin du tarif préférentiel) aurait un lourd impact sur la viabilité des projets de Waga Energy. <i>[risque de transition]</i>	importante à un marché donné et notamment aux marchés subventionnés. A travers les Biomethane Purchase Agreements (BPA), le Groupe sécurise, à des prix indépendants des certificats liés aux mécanismes réglementaires de soutien, sur le long terme la majorité des volumes hors tarif régulé français.
Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile	Positif : - Le Groupe participe à la disponibilité de biométhane sur le réseau de gaz, et ce dans une optique d'augmentation due à la croissance du Groupe. <i>[impact avéré]</i>		- Opportunité réputationnelle portée par le modèle d'affaires et la vision du Groupe

## Enjeux matériels pour Waga Energy

### ❖ Lutte contre le changement climatique par captation du méthane

	  
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à la lutte contre le changement climatique en captant le méthane issu des décharges</li> </ul> <p>Enjeux de durabilité auxquels répond la politique: atténuation du changement climatique, développement des énergies renouvelables</p>
IRO affectés	Voir partie 1.3.4

### ❖ Promouvoir le biométhane comme alternative aux énergies fossiles

Le méthane (CH<sub>4</sub>) est, après le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le deuxième plus important contributeur au changement climatique. Sur une période de 20 ans, son pouvoir de réchauffement est 84 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. Ainsi, réduire les émissions de méthane d'origine humaine est essentiel pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels, objectif fixé par l'Accord de Paris signé en 2016 par 196 pays.

Plus récemment, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) de 2021, plus de 110 pays se sont engagés dans le cadre du « Pacte global sur le méthane » à réduire leurs émissions de méthane de 30 % par rapport à 2020 d'ici 2030.

Le Groupe entend contribuer volontairement à ces objectifs environnementaux internationaux en captant le méthane émis spontanément par les sites de stockage de déchets pour le transformer en biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel fossile, injecté directement dans les réseaux de gaz existants.

Les technologies développées par le Groupe ont pour ambition de contribuer à la préservation de l'environnement en :

1. Réduisant ou évitant d'importantes émissions de méthane dans l'atmosphère
2. Transformant ce gaz en biométhane, une source d'énergie renouvelable et locale.

Capter le méthane pour le transformer en biométhane permet de contribuer à la transition énergétique et aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par les Etats au niveau international. L'unité WAGABOX® produit une énergie renouvelable à partir d'une ressource jusque-là peu valorisée.

Waga Energy fait certifier ses unités de production WAGABOX® pour garantir la qualité et la conformité du biométhane vendu. En Europe, les unités WAGABOX® dont la capacité de production dépasse 20 GWh sont certifiées EU ISCC. Développé au sein de l'Union européenne, le programme International Sustainability & Carbon Certification (ISCC) est le premier système international de certification de la biomasse et de la bioénergie. En Amérique du Nord, le biométhane produit par les unités WAGABOX® permet de générer des numéros d'identification renouvelables (RIN).

### ❖ Notes sur les indicateurs de suivi

- Nombre d'unités WAGABOX® en exploitation / Capacité des unités

En 2023, 5 nouvelles unités WAGABOX® ont été démarrées, dont 3 hors de France (2 au Canada et 1 en Espagne), représentant une étape majeure dans le déploiement international de la solution. L'unité espagnole et l'une des deux canadiennes sont des machines de grande capacité pouvant produire trois à cinq fois plus que les unités françaises standards.

Au cours de l'année 2023, Waga Energy a engagé la construction de 6 nouvelles unités aux États-Unis, représentant une capacité de production additionnelle de 660 GWh par an, comparable à la capacité installée totale des 17 unités mises en service en France depuis 2017.

- Émissions de gaz à effet de serre réduites ou évitées par la production de biométhane

Le Groupe travaille actuellement à l'élaboration d'une méthodologie de mesure scientifique des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à la solution WAGABOX®.

La mesure des tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évitées est utilisée par le GIEC pour comparer l'impact sur le climat de gaz ayant des pouvoirs de réchauffement et des durées de vie dans l'atmosphère différentes. Dans le cas du méthane, l'équivalent CO<sub>2</sub> est de 28, ce qui signifie qu'une tonne de méthane aura sur 100 ans la même conséquence sur la hausse des températures que 28 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Le Groupe évalue l'impact environnemental de ses unités en mesurant les tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évitées par la substitution du gaz naturel fossile par du biométhane. Le biométhane produit par les unités WAGABOX® étant injecté directement dans les infrastructures gazières, le Groupe considère que chaque mètre cube de biométhane injecté évite la consommation d'un mètre cube de gaz naturel fossile. L'impact est calculé en multipliant le volume de biométhane injecté par le rapport établi entre les facteurs d'émission du biométhane et du gaz naturel figurant dans la base carbone de l'ADEME.

En s'appuyant sur la Base Empreinte développée par l'ADEME mise à jour en septembre 2023, le Groupe estime que sa production de biométhane pour 2023 a évité l'émission d'environ 58 934 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

L'installation d'une unité WAGABOX® incite les exploitants à capter efficacement le méthane émis par leur site de stockage, afin d'accroître les revenus générés par la vente de ce gaz brut. En outre, les revenus générés les aident à entretenir et à améliorer leurs réseaux de captage, réduisant ainsi les émissions fugitives de méthane dans l'atmosphère. Faute de pouvoir quantifier ces émissions de méthane évitées, le Groupe ne les prend pas en compte dans l'évaluation de son impact environnemental.

## Indicateurs

Actions	2022	2023
<b>Promouvoir le biométhane comme alternative aux énergies fossiles</b>		
Capacité des unités WAGABOX® détenues en propre en TWh/an	0,9	1,6
<i>dont en exploitation</i>	<i>0,4</i>	<i>0,7</i>
<i>dont en construction</i>	<i>0,5</i>	<i>1</i>
Capacité des unités WAGABOX® non détenues en propre en TWh/an	0,6	0,6
<i>dont en exploitation</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>dont en construction</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>
Nombre d'unités WAGABOX® en exploitation	13	18
Émissions de gaz à effet de serre évitées par la production de biométhane (T eqCO <sub>2</sub> )	37 500	58 934

## ❖ Promotion et fourniture d'une énergie renouvelable, accessible et utile

	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir et fournir une énergie renouvelable, accessible et utile</li> </ul> Enjeux de durabilité auxquels répond la politique : développement des énergies renouvelables, autres
IRO affectés	Voir partie 1.3.4

## ❖ Facilement accessible

La dégradation des matières organiques contenues dans les déchets produit spontanément un biogaz constitué de méthane (CH<sub>4</sub>) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Ce biogaz doit être capté pour éviter les émissions de méthane dans l'atmosphère. Cette opération s'effectue au moyen de dispositifs d'aspiration qui récupèrent également de l'air. Le gaz des sites de stockage consiste en un mélange de méthane, de dioxyde de carbone, d'azote et d'oxygène, auquel s'ajoutent différents composés organiques volatils, selon la typologie des déchets stockés. Sa composition et son débit sont imprévisibles et varient constamment, au gré notamment des conditions climatiques.

La valorisation de ce gaz complexe représente un défi technique, économique et écologique. Faute de solution performante et rentable, la plupart des opérateurs se contentent de le brûler dans une torche, ou le laissent s'échapper dans l'atmosphère, ce qui contribue au changement climatique. Des millions de mètres cubes de méthane sont ainsi perdus. Le Groupe a pour ambition de mettre un terme à ce gaspillage énergétique.

A cet effet, le Groupe a développé une solution d'épuration unique au monde, la WAGABOX®, permettant de transformer le gaz des sites de stockage en biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel fossile. Cette technologie innovante combine la filtration membranaire et la distillation cryogénique pour séparer le méthane des autres composants. Elle garantit la production d'un biométhane pouvant être injecté directement dans les réseaux de distribution existants pour alimenter les particuliers et les entreprises.

En valorisant un sous-produit du traitement des déchets, le Groupe est en mesure de produire d'importants volumes de biométhane à un prix compétitif et garanti sur des périodes allant de 10 à 20

ans. Le Groupe entend ainsi promouvoir une alternative écologique au gaz naturel, faciliter l'adoption du biométhane par le plus grand nombre, et contribuer à réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Le biométhane, élément de la transition énergétique, permet en effet de décarboner dès aujourd'hui certains secteurs tels que l'industrie, le transport et le résidentiel, aujourd'hui encore fortement dépendants des énergies fossiles et contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre.

L'équipe Recherche & Développement travaille à l'amélioration continue de la solution technologique WAGABOX®, dont elle assure la protection par le dépôt régulier de brevets.

L'activité ordinaire du Groupe est basée sur le modèle d'affaires intégré de développeur-investisseur-exploitant sur des contrats long terme, dans lesquels le Groupe s'engage sur la performance des unités WAGABOX® avec les acteurs suivants :

- L'opérateur du site d'enfouissement des déchets (en France une ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux), fournisseur de biogaz ;
- L'énergéticien, acheteur du biométhane.

Le groupe, constructeur-opérateur de la WAGABOX® est le propriétaire du processus d'épuration du biogaz en biométhane.

Au sein de cette activité, deux modèles économiques distincts ont été développés :

- la vente de biométhane
- la prestation d'épuration.

Dans le cas de la vente de biométhane, le Groupe conclut un contrat d'achat du biogaz avec l'opérateur de l'ISDND et un contrat de vente du biométhane avec un énergéticien.

Dans le cas de la prestation d'épuration, le Groupe contractualise avec l'opérateur de l'ISDND, réalise une prestation d'épuration du biogaz et garantit une rémunération fixe en contrepartie de la prestation. L'opérateur de l'ISDND, producteur de biométhane au sens réglementaire, détient dans ce cas le contrat de vente de biométhane avec l'énergéticien.

Les unités WAGABOX® destinées aux marchés européens sont construites en France, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, à partir de composants achetés principalement en Europe et au Japon. Les unités destinées au marché nord-américain sont construites au Canada, à l'exception des modules de distillation cryogénique qui sont tous fabriqués en France. La construction, l'exploitation et la maintenance des unités WAGABOX® sont réalisées dans le strict respect des réglementations et des standards de qualité européens et nord-américains en vigueur.

Le Groupe déploie la solution WAGABOX® sur des sites de stockage de déchets exploités par des groupes industriels, des collectivités ou des syndicats mixtes. Le biométhane produit par les unités WAGABOX® est revendu à des énergéticiens, qui en assurent la distribution aux consommateurs finaux, ou à des entreprises souhaitant décarboner leurs activités.

Indicateur

Actions	2022	2023
<b>Convertir une source majeure de pollution atmosphérique en énergie renouvelable facilement accessible</b>		
Production de biométhane en GWh	216	336

En 2023, les unités WAGABOX® en service ont injecté 336 GWh (dont 63 GWh à l'international) de biométhane dans les réseaux, contre 216 GWh en 2022 (+ 55 %). Elles ont assuré une disponibilité moyenne supérieure à 95 % (pour une durée d'exploitation supérieure à 12 mois).

#### ❖ Diminution des émissions de GES des activités

			
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer les GES des activités de Waga Energy en maîtrisant la consommation d'énergie</li> <li>• Diminuer l'empreinte carbone globale des activités de Waga Energy</li> </ul> <p>Enjeux de durabilité auxquels répond la politique : atténuation du changement climatique, efficacité énergétique</p>		
IRO affectés	Voir partie 1.3.4		

#### ❖ Consommation d'énergie

Le Groupe accorde la plus grande importance à la maîtrise des consommations d'énergie directes et indirectes tout au long du cycle de vie de ses produits : de la conception des unités WAGABOX® à l'approvisionnement en matières premières, la construction des unités, ou leur entretien.

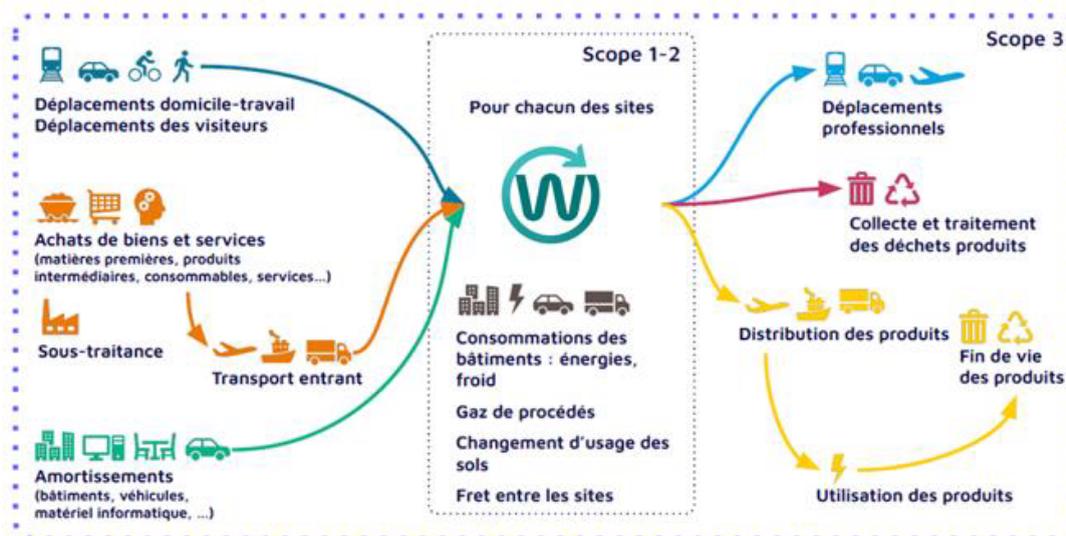
Le Groupe met en place de nombreuses actions en matière d'efficacité et de sobriété énergétique, notamment :

- Siège social à Eybens :
  - Optimisation des systèmes d'éclairage grâce à l'utilisation d'ampoules LED, détecteurs de présence ;
  - Dans le cadre des travaux de déconstruction et d'aménagement : Waga Energy a souhaité favoriser le réemploi des matériaux déjà présents sur site dans une démarche d'économie circulaire en faisant intervenir une structure de l'économie sociale et solidaire. Ainsi certains matériaux et équipements, qui ont été démantelés pendant l'opération, ont été réutilisés dans le bâtiment. Les équipements et matériaux qui ne pouvaient pas être réutilisés sur site ont été remis sur le marché par la structure pour réemploi ou transformation. Cette démarche a permis d'éviter environ 331 tonnes eqCO<sub>2</sub>.
- Flotte automobile
  - Utilisation de véhicules BioGNV au sein de la flotte automobile en France
- Recours à des partenaires locaux dès que cela est possible. Le Groupe travaille ainsi avec des chaudronniers, intégrateurs et électriciens implantés en région Auvergne Rhône-Alpes pour son marché ouest-européen ;
- Approvisionnement des consommables en circuit court dès que cela est possible, utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (huiles, médias de filtration bio-sourcés).

❖ Changement climatique et empreinte carbone

Les unités de production de biométhane du Groupe sont peu sensibles aux risques climatiques. Le Groupe est conscient que l'évolution du climat va impacter à la hausse les températures ambiantes sur toute les géographies. Les équipes de Recherche & Développement anticipent les évolutions nécessaires, comme par exemple pour répondre aux phénomènes récurrents de fortes chaleurs. Pour faire face à cette hausse, les nouvelles installations sont prévues pour fonctionner jusqu'à des températures de 45°C.

Le Groupe s'attache également à limiter sa propre empreinte environnementale et a réalisé son premier bilan carbone en 2023 sur l'année 2022 sur les scopes 1, 2 et amont et aval sur un périmètre France.



Indicateurs

Emissions de Gaz à Effet de Serre sur les scopes 1, 2 et 3 <sup>36</sup>	2022	2023 <sup>37</sup>
<b>Scope 1 GHG</b>		
Scope 1 émissions (tCO <sub>2</sub> eq)	240,23	
<b>Scope 2 GHG</b>		
Scope 2 Location-based (tCO <sub>2</sub> eq)	789,17	
Scope 2 market-based (tCO <sub>2</sub> eq)	53,19	
<b>Scope 3 GHG</b>		
Scope 3 location-based (tCO <sub>2</sub> eq)	4 018,52	
Scope 3 market-based (tCO <sub>2</sub> eq)	3 652,42	

<sup>36</sup> Périmètre France – hors filiales Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra (Scope 3)

<sup>37</sup> En cours à la date de publication du présent document

Emissions de Gaz à Effet de Serre sur les scopes 1, 2 et 3 <sup>36</sup>	2022	2023 <sup>37</sup>
<b>Total émissions GHG</b>		
Total location-based (tCO2eq)	5 047,92	
Total market-based (tCO2eq)	3 945,84	

Réglementation sur le marché de l'énergie (notamment prix de l'électricité et du gaz)

		7 ÉNERGIE PROPRE ET PROPRETÉ ENVIRONNEMENTALE	11 INDUSTRIES ET BÂTIMENTS	12 CONSOMMATION RESPONSABLE
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticiper les changements de la réglementation sur le marché de l'énergie</li> </ul> <p>Enjeux de durabilité auxquels répond la politique: développement des énergies renouvelables, autres</p>			
IRO affectés	Voir partie 1.3.4			

En tant que fournisseur, constructeur et exploitant d'installation de production de biogaz injecté dans le réseau de gaz, Waga Energy doit se soumettre à la réglementation sur le marché de l'énergie et les normes de qualité. Waga Energy profite aujourd'hui d'une réglementation qui encourage l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur de l'énergie et la production d'énergies renouvelables. Le Groupe peut injecter le biométhane produit dans le réseau de gaz.

❖ **Enjeux non matériels couverts à titre volontaire**

Gestion des déchets générés par l'entreprise

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer de manière responsable les déchets générés par Waga Energy</li> <li>Réduire les déchets générés par Waga Energy</li> </ul>
IRO affectés	Voir partie 1.3.4

Déchets et économie circulaire

Le Groupe attache la plus grande importance à la gestion des déchets issus de la fabrication ou de l'exploitation de ses unités, et à la limitation de la consommation de matières premières non renouvelables.

Lors des phases de chantier, les déchets sont triés et évacués. Tout le matériel pouvant être ré-utilisé est conservé pour limiter le gaspillage.

Tous les déchets issus de l'exploitation et la maintenance des unités sont listés, suivis et traités selon la réglementation en vigueur en France, en Europe et dans le monde. Lors de la production d'un déchet, son mode de traitement est déterminé par hiérarchisation : réutilisation, recyclage, valorisation, élimination.

Tout au long du cycle de vie du déchet, le bordereau de suivi des déchets est tenu à jour par l'ensemble des parties impliquées : producteur, transporteur, entreprise de traitement, puis archivé par la Société.

Depuis le 1er janvier 2022 (décret 2021-321 du 25 mars 2021), les déchets dangereux sont enregistrés sur un Registre national en ligne (Trackdéchets). Le Groupe a choisi d'utiliser ce registre national pour assurer le suivi et le traitement de la totalité de ses déchets, qu'ils soient dangereux ou non-dangereux.

#### Indicateurs

Actions	2022	2023
<b>Déchets et économie circulaire (données France)</b>		
Déchets non dangereux en Tonnes	396	740
<i>Déchets dangereux en Tonnes</i>	41	15
<b>% de déchets valorisés</b>	<b>99%</b>	<b>99%</b>

#### Ressources en eau

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'utilisation d'eau</li> </ul>
IRO affectés	Voir partie 1.3.4

La fabrication et l'exploitation des unités WAGABOX® ne nécessitent pas d'eau à l'état naturel et ne génèrent donc pas de conflit d'usage. Les deux réseaux d'eau glycolée permettant de faire fonctionner le process d'épuration (séchage et refroidissement du gaz) fonctionnent en circuit fermé (environ 2000 litres). Lors de l'entretien ou du nettoyage des ouvrages de génie civil, de l'eau peut être utilisée mais en très faible quantité. Enfin, les condensats rejetés par les unités WAGABOX® sont issus de l'eau présente dans le biogaz et sont traités par l'exploitant du site de stockage de déchets.

#### Erosion de la biodiversité

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'impact des activités de Waga Energy sur la biodiversité</li> <li>• Limiter l'impact du site de Waga Energy sur la biodiversité</li> </ul>
IRO affectés	Voir partie 1.3.4

## Biodiversité

L'installation et l'exploitation d'une unité WAGABOX® sur les sites de stockage de déchets ne génèrent quasiment pas de nuisance pour la biodiversité.

L'utilisation de machines tournantes telles que les compresseurs engendre une nuisance sonore pour le milieu naturel. Le Groupe a ainsi pensé ses unités WAGABOX® de manière à limiter cette nuisance en concevant des containers avec des épaisseurs de parois atténuant le bruit. Pour les autres équipements, les niveaux de bruit respectent les normes en vigueur et la mise en service des nouvelles machines s'accompagne systématiquement de mesures de bruit.

Les modifications des arrêtés préfectoraux auxquels sont soumis les sites d'enfouissement pour l'installation d'une unité WAGABOX® intègrent systématiquement des dispositions liées à la biodiversité et à l'impact de l'unité sur le milieu naturel.

### 12.2.4 Informations relatives aux cibles et indicateurs

Indicateurs sur les consommations d'énergie

Consommation d'énergie (France)	2022	2023
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	352,55	476,64
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	4,2	7,24
Consommation d'électricité (en MWh)	18 987,75	24 227,97
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables (en MWh)	9,5	15,6
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	1 746,85	8,88
<b>Consommation totale d'énergie (en MWh)</b>	<b>21 100,85</b>	<b>24 736,33</b>

## 12.3 Social

### 12.3.1 Informations relatives à la stratégie sociale

#### ❖ Stratégie sociale globale de Waga Energy (ESRS S1 : Own workforce)

Enjeux liés à ESRS S1 :

- Sécurité et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents
- Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents
- Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail

Le Groupe veille à offrir à ses équipes un environnement de travail en adéquation avec ses valeurs humaines et sa culture d'entreprise.

Dans une dynamique de croissance rapide et de renforcement des équipes en France et à l'international, chaque thématique qui compose le bien-être au travail (la diversité, la santé et la formation) est traitée avec une grande attention. Le caractère innovant du Groupe et son modèle tendant à la préservation de l'environnement sont des éléments forts pour attirer, recruter et fidéliser des profils très qualifiés et partageant les mêmes ambitions.

Le Groupe veille également au développement de chacun de ses collaborateurs tout au long de sa carrière grâce à un programme de formation continue.

Enfin, le Groupe a mis en place depuis 2022 un baromètre Qualité de Vie au Travail (The Predictive Index) afin de mesurer le bien-être au travail de l'ensemble des collaborateurs et leur niveau d'engagement. Les résultats de ce baromètre, reconduit chaque année afin de mesurer les progrès réalisés, font l'objet de plans d'actions spécifiques.

Enjeu matériel	Impact	Risque	Opportunités
Sûretés et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents	Négatif : - Il y a un risque industriel qui pourrait résulter en explosion, incendie, pollution des sols ou encore pollution de l'air. <i>[Impact potentiel]</i>	- Risque réputationnel à la suite d'un accident lié aux WAGABOX® : impact réputationnel potentiellement important mais à priori, probabilité d'occurrence faible.	- Sécurisation des contrats de maintenance pour assurer la sûreté et la qualité des installations : faible part du chiffre d'affaires issu de la maintenance
Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents	Positif : - Waga Energy permet le développement des compétences des collaborateurs avec des formations. <i>[Impact avéré]</i>	- Attractivité pour le recrutement et rétention des talents : les profils recherchés par Waga Energy sont spécifiques (ingénieur, secteur des énergie, financement, ...). Ce sont des milieux concurrentiels où le Groupe doit faire preuve d'attractivité pour attirer les talents. - Gestion des compétences : la performance économique du Groupe est directement liée à la performance des unités WAGABOX® dont le Groupe gère toutes les dimensions de l'exploitation et de la maintenance. Cette approche permet de maîtriser la formation et les compétences des intervenants et de contribuer à la protection de la propriété intellectuelle des unités WAGABOX®. Ainsi, la gestion des compétences a un impact fort sur l'activité du Groupe.	
Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail	Positif : - Les risques psychosociaux sont intégrés à la politique santé et sécurité du Groupe. <i>[Impact potentiel]</i>	- Risques juridique et réputationnel en cas d'accident industriel	

#### ❖ Cartographie des travailleurs de l'entreprise

Au 31 décembre 2023, le Groupe comptait 200 collaborateurs répartis dans 6 pays (73 % en France, 13 % au Canada, 11 % aux Etats-Unis, 2% en Espagne, 1% en Italie et 1% au Royaume-Uni). Les effectifs sont composés à 41 % de femmes et 59% d'hommes. Plus de 12 nationalités sont représentées au sein du Groupe.

❖ Enjeux matériels pour Waga Energy

Sûretés et qualité des WAGABOX® et prévention des incidents

	  
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la sûreté et la qualité des WAGABOX® pour les employés sur site</li> <li>Assurer la sûreté et la qualité des WAGABOX® pour réduire les incidents</li> </ul>
IRO affectés	Voir partie 3.1.1

Le procédé des unités d'épuration de Waga Energy assure la qualité et la sûreté maximale possible. L'évaluation des risques est réalisée grâce à la méthode "HAZOP". Cette méthode permet de détecter tous les risques opérationnels des unités ainsi que tous les potentiels incidents techniques ou fortuits. Cette méthode permet de définir objectivement et selon une cotation stricte toutes les protections opérationnelles à mettre en place sur les unités afin de s'assurer de la sûreté de celles-ci.

Chaque standard d'unité est obligatoirement conçu selon cette méthode, chaque modification également et chaque interface réalisée avec les propriétaires des sites d'enfouissement.

Attractivité, gestion des compétences et rétention des talents

	    
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attirer les talents pour développer les activités de Waga Energy</li> <li>Promouvoir un système de gestion et de développement des compétences adaptés pour les employés</li> <li>Œuvrer à garder les talents au sein de Waga Energy</li> </ul>
IRO affectés	Voir partie 3.1.1

Attirer les talents pour développer les activités de Waga Energy

Au 31 décembre 2023, l'effectif du Groupe était de 200 collaborateurs dans le monde, contre 153 collaborateurs au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 31% qui marque la croissance du Groupe tant en France qu'à l'international. La plupart des collaborateurs, à savoir 68 %, sont cadres en France. Le Groupe a poursuivi sa dynamique de recrutements soutenue, avec l'embauche en 2023 de 74 collaborateurs en CDI ou équivalent. Les recrutements réalisés en 2023 concernent pour 38 % l'international.

Développement des compétences

La réussite du Groupe repose sur l'expérience et l'expertise de ses collaborateurs. La formation est donc clé pour assurer l'employabilité des salariés.

Dès 2019, le Groupe a mis en place un parcours de formation adapté à la croissance future. Chaque nouvel embauché au sein du Groupe bénéficie d'un parcours spécifique lié à son métier.

- Chaque collaborateur bénéficie d'un entretien annuel et d'un entretien professionnel tous les deux ans.
- 100 % des collaborateurs présents depuis plus de 2 ans ont bénéficié d'un entretien professionnel

L'intégration des nouveaux arrivants est une étape décisive pour leur engagement et fidélisation. Elle comporte une présentation approfondie du Groupe, la rencontre des différentes équipes qui composent l'entreprise et un système de mentorat permettant notamment de partager les valeurs du Groupe et la culture d'entreprise.

- Politique de formation :

La formation des collaborateurs est primordiale pour accompagner la croissance du Groupe.

Ainsi, le Groupe s'est doté d'un plan de formation qui définit pour chaque métier les formations obligatoires que chaque collaborateur doit suivre pour effectuer sa mission.

Chaque formation est suivie d'une validation des acquis. Des questionnaires mensuels remplis par les salariés permettent de confirmer qu'ils ont toujours les connaissances requises par leur poste.

Les demandes de formations supplémentaires sont prises en compte lors des entretiens individuels.

- Digitalisation des parcours d'apprentissage

Une plateforme de formation en ligne est utilisée comme support afin d'effectuer un suivi complet et performant du niveau et de l'efficacité des formations pour Waga Energy et ses filiales. Cette plateforme permet de construire une culture d'acquisition des compétences en continu, mais aussi de développer l'apprentissage collaboratif, pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

#### Mobilité interne

La mobilité interne constitue un pilier essentiel de la gestion des compétences. En 2023, le Groupe a instauré une politique de mobilité visant à offrir à tous les collaborateurs la possibilité d'accéder aux postes disponibles au sein de ses filiales, tout en assurant un traitement équitable et un accompagnement personnalisé lors de leur transition. Cette politique vise également à favoriser le développement professionnel en proposant des parcours évolutifs et à garantir l'employabilité des collaborateurs.

#### Partage de la valeur

Dès 2020, le Groupe a choisi d'impliquer et d'associer l'ensemble du personnel aux performances de l'entreprise en mettant en place un accord d'intéressement, basé sur des critères quantitatifs et qualitatifs liés à l'atteinte d'objectifs économiques et financiers.

De plus, chaque salarié du Groupe bénéficie d'une prime collective dans le cadre des projets d'investissement d'unités WAGABOX®.

Enfin, certains salariés sont bénéficiaires de BSPCE ou options de souscription d'actions, afin de les fidéliser et de leur permettre de bénéficier à terme de l'accroissement de valeur de l'entreprise.

#### Marque employeur

Le Groupe travaille sur sa marque employeur pour attirer de nouveaux talents et fidéliser ses collaborateurs à travers différentes actions :

- Recrutement auprès de Pôle Emploi,
- Intervention dans les lycées, les écoles et les universités pour faire connaître ses métiers,
- Sensibilisation dans les établissements scolaires à la place de la femme dans les métiers de l'industrie,
- Participation à l'étude Tenerrdis et EY pour la promotion de la filière gaz renouvelable.
- Visibilité de Waga Energy sur les réseaux sociaux (page Carrières sur notre site Internet, LinkedIn et Welcome to the jungle).
- Interview de collaborateurs pour partager les métiers de Waga Energy et leurs spécificités
- En interne, partage de portraits collaborateurs pour valoriser les métiers et les personnes

Le Groupe porte une attention particulière au recrutement de jeunes talents. Ainsi, en 2023, Waga Energy comptait 14 alternants, dont 3 accueillis sur l'année 2023, 9 stagiaires dont 5 au Canada et 5 VIE. 29,41% ont été embauchés à l'issue de leur stage ou alternance.

## Indicateurs

Actions	2022	2023
Développement des compétences		
Nombre total d'heures de formation	4006	4868,5
% de salariés formés	95 %	88,36 %

## Santé et sécurité des collaborateurs et qualité de vie au travail

		3 SAINTÉ ET BIEN-ÊTRE	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir des conditions de travail sûres et saines pour tous les collaborateurs de Waga Energy</li> <li>Réduire les risques pour la santé et la sécurité dans les environnements de travail</li> <li>Assurer la qualité de vie au travail des collaborateurs de Waga Energy</li> </ul>			
IRO affectés	Voir partie 1.3.4			

## ❖ Veiller à la Santé/sécurité des collaborateurs

La santé et la sécurité des collaborateurs est la priorité première du Groupe. Le document unique d'évaluation des risques est mis à jour régulièrement. Il intègre aussi bien les risques industriels que les risques psychosociaux, permettant une revue exhaustive de l'ensemble des risques associés aux activités du Groupe. Les Risques PsychoSociaux (RPS) sont au cœur de la stratégie de santé et de sécurité du Groupe. Divers organismes compétents dans ce domaine (tels que la médecine du travail) sont sollicités. En 2023, un cabinet a été chargé d'effectuer un diagnostic des Risques PsychoSociaux au sein de Waga Energy SA. Suite à ce diagnostic, des recommandations et des axes de travail ont été proposés pour chaque facteur de risque identifié.

Certaines mesures ont déjà été prises pour répondre aux besoins, notamment la formation de la Direction, des cadres et du Comité Social et Économique (CSE) sur la prévention des RPS. De nouvelles sessions sont prévues pour 2024. Un travail sera réalisé, en collaboration avec une consultante externe, afin d'identifier les risques spécifiques à chaque service. Ainsi, un plan de prévention sera élaboré, comprenant des actions concrètes à mettre en œuvre.

De plus, les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter pour renforcer la sécurité sont partagés à l'ensemble du Groupe. La formation est également un élément clé dans la prévention des risques d'accidents et des actions de formation et sensibilisation sont régulièrement programmées pour les collaborateurs exposés.

Enfin un point sécurité hebdomadaire est assuré par le responsable QHSE auprès de l'ensemble des salariés et repris dans la newsletter interne.

La gestion des risques industriels et du système associé de management de la sécurité fait partie du cœur de métier du Groupe. Tous les risques industriels relatifs à la sécurité, à l'environnement ou

financiers sont identifiés grâce à la méthode d'analyse de risques HAZOP. Cette méthode est une analyse inductive qui comprend plusieurs étapes partant de l'identification des défaillances pour aller jusqu'à la mise en place d'actions pour limiter le risque résiduel. Pour déterminer la dangerosité du risque, une cotation objective et exhaustive est appliquée à toutes les défaillances potentielles identifiées. Les moyens de réduction du risque déjà en place sont ensuite intégrés à cette cotation pour déterminer les actions à mettre en place.

Une fois les risques industriels identifiés et sécurisés, le système de management de la sécurité vient compléter la politique de gestion des risques. Il permet d'intégrer et de suivre les différents besoins pour la sécurité et la réduction finale des risques. Les procédures, formations sécurité, affichages, indicateurs sécurité, rappels, sensibilisations, modèles, équipements de protection et tout autre besoin pour la sécurité sont intégrés dans ce système.

Ce système exhaustif est conforme au modèle OSHA. Il intègre les éléments liés à la durée de vie, la maintenance, le management du changement, les retours d'expérience ou encore l'identification des situations à risques dans la gestion de la sécurité. L'analyse des risques techniques associée au système de management de la sécurité permet une gestion exhaustive et efficace de la sécurité au sein du Groupe.

#### œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs

La qualité de vie au travail fait partie intégrante de la vision et des valeurs de Waga Energy. Les accords d'entreprise en vigueur apportent un cadre respectueux de l'expérience de travail au sein du Groupe, permettant aux collaborateurs de concilier vie professionnelle et personnelle.

- Parentalité

Le Groupe a mis en place une politique parentalité qui allonge la durée du congé parental pour les nouveaux parents, un congé supplémentaire lors du PACS ou du mariage des collaborateurs, des jours pour enfant malade. Cette politique est déclinée au sein des filiales quand cela est possible.

- Télétravail

L'entreprise a mis en place une charte organisant le télétravail.

- Mobilité

Le Groupe a mis en œuvre une prime « mobilité durable » afin d'apporter une réponse en adéquation avec ses valeurs pour les trajets domicile/travail : les salariés sont ainsi incités à privilégier les transports en commun, le vélo et le covoiturage.

- Couverture sociale

La couverture sociale est un élément essentiel pour le Groupe qui a, dès sa création, choisi d'offrir des conditions très protectrices en matière de couverture santé et prévoyance avec de hauts niveaux de garantie, sans distinction de statut. En France, l'entreprise prend en charge 90 % de la contribution à la mutuelle des collaborateurs et un forfait famille qui couvre toute la famille sans condition. Elle a décliné cette politique au sein de ses filiales ; 100% des collaborateurs du Groupe bénéficient d'une couverture sociale.

- Enquête satisfaction collaborateurs

Le Groupe a mis en place une enquête satisfaction interne (siège et filiales) depuis 2022 avec la solution The Predictive Index. En 2023, avec un taux de participation à 85 %, supérieur à 2022, les résultats sont en légères baisses comparés à l'enquête précédente (2022) mais restent très positifs avec un fort engagement des équipes à l'échelle du groupe (84 %). Les collaborateurs ont une restitution des résultats et un plan d'actions associé est mis en place. Cette enquête est réalisée chaque année à la même période afin d'évaluer la satisfaction collective et son évolution.

- Lutte contre le harcèlement et la discrimination

Le Code de conduite mis en place au sein du Groupe rappelle les règles en matière de harcèlement et de discrimination. Le Groupe ne tolère aucune forme de harcèlement. Toute situation de harcèlement ou de discrimination doit être signalée. Pour ce faire, le Groupe a mis en place un portail d'alerte permettant de signaler en toute confidentialité tout comportement inapproprié (discrimination, harcèlement...).

#### Indicateurs

Actions	2022	2023
Veiller à la Santé/sécurité des collaborateurs		
Nombre d'accident avec arrêt sur les unités WAGABOX	0	1
Œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs		
Taux d'engagement des collaborateurs, mesuré par une enquête indépendante	94 %	84 %
Taux de participation des collaborateurs à l'enquête Predictive Index	80 %	85 %

Enjeux non matériels couverts à titre volontaire

Dialogue social et égalité de traitement

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un dialogue social favorable</li> <li>• Assurer une égalité de traitement pour les collaborateurs de Waga Energy</li> </ul>
IRO affectés	Voir partie 1.3.4

Actions en faveur de l'inclusion de personnes en situation de handicap

Le Groupe fait appel à des cabinets de recrutement spécialisés sur l'inclusion des personnes en situation de handicap. A prestation équivalente, le Groupe privilégie les entreprises œuvrant pour l'emploi protégé, avec lesquelles il travaille régulièrement. Le Groupe s'engage en faveur de l'emploi et de l'intégration des personnes en situation de handicap, et à lutter contre les discriminations à leur égard (voir tableau de la section « *Nombre de salariés* » du Document d'Enregistrement Universel). Néanmoins ce nombre de salariés reste inférieur au seuil légal de 6 % de l'effectif. Par conséquent, la Société verse en retour une contribution annuelle à l'Agefiph.

En 2023, un référent handicap a été nommé au sein de Waga Energy et formé par l'AGEFIPH.

## Diversité et inclusion

Le Groupe fait de la diversité un levier fort de son développement. La politique de recrutement se base sur les principes de non-discrimination, d'égalité et d'inclusion. Le Groupe veille à préserver les singularités de chacun et met à disposition de tous un environnement de travail dans lequel chaque individu peut s'exprimer et agir librement.

Le Groupe encourage la mixité de l'emploi dès le recrutement et tout au long du parcours professionnel, y compris dans les domaines techniques.

Un référent harcèlement et égalité F/H a été nommé au sein du CSE.

Enfin, une douzaine de nationalités sont représentées au sein du Groupe apportant une grande richesse culturelle.

## Dialogue social et communication interne

Le Groupe accorde une grande importance au dialogue social au sein des équipes.

Un Comité Social et Economique est en place depuis mars 2023. Les membres du CSE se réunissent avec l'employeur tous les 2 mois à minima. Les discussions ont notamment porté sur la négociation d'un accord d'intéressement et la mise en place d'un accord sur l'organisation du temps de travail.

L'ensemble des équipes, filiales y compris, se réunit à une fréquence hebdomadaire pour partager les actualités de tous les services, en démarrant systématiquement par un point sécurité.

Depuis l'automne 2023, le déploiement de l'intranet « WE » permet de renforcer la communication envers les collaborateurs, de fluidifier la transmission de l'information et de renforcer la cohésion des équipes.

indicateur

Actions	2022	2023
Diversité et inclusion		
<i>% de femmes dans le Groupe</i>	42	41

### Mécanisme de remontée des alertes

Le Groupe a mis en place un portail d'alerte permettant de signaler en toute confidentialité tout comportement inapproprié (discrimination, harcèlement...). Ce portail est accessible depuis le site internet du groupe, l'intranet et le code de conduite.

### Informations relatives aux cibles et indicateurs

#### ❖ Indicateurs sur les caractéristiques des travailleurs salariés

Répartition des effectifs par zone géographique	2021	2022	2023
France	68	120	146
Espagne	1	4	4
Etats-Unis	4	15	22
Canada	6	14	26
Royaume-Uni			1
Italie			1
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>153</b>	<b>200</b>

Répartition des effectifs par genre en %	2021	2022	2023
	%	%	%
Homme	62	58	59
Femme	38	42	41

Répartition des effectifs par genre et par pays en %	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
France	60	40	57	43	57	43
Espagne	100	0	50	50	50	50
USA	75	25	67	33	73	27
Canada	67	33	57	42	62	38
Italie	0	0	0	0	100	0
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	100

Répartition des effectifs par tranche d'âge	2021		2022		2023	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
20 - 29 ans	28	35	58	38	72	36
30 - 39 ans	26	33	52	34	76	38
40 - 49 ans	20	25	33	22	37	19
+ 50 ans	5	6	10	7	15	8

Répartition des effectifs par type de contrat en %	2021	2022	2023
Permanent	90	90	96
Non permanent	10	10	4

Nombre d'embauches Permanent par pays	2021	2022	2023
France	21	51	46
Espagne	1	4	1
Etats-Unis	2	11	10
Canada	5	7	15
Italie	-	-	1
Royaume-Uni	-	-	1
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>73</b>	<b>74</b>

Répartition des entrées et sorties par pays et par type de contrat	2021		2022		2023	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
France	23	9	60	11	59	32
Espagne	1	-	4	1	1	1
Etats-Unis	5	1	8	-	11	4
Canada	2	-	11	-	15	3
Italie					1	
Royaume-Uni					1	
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>83</b>	<b>12</b>	<b>88</b>	<b>40</b>
Permanent	23	5	71	6	74	20
Non permanent	8	5	12	6	14	20
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>83</b>	<b>12</b>	<b>88</b>	<b>40</b>

Part des femmes managers / effectif femmes	2021	2022	2023			
% femmes managers	27	20	23			
Part des femmes au CODIR France	2021		2022		2023	
	<i>NB</i>	%	<i>NB</i>	%	<i>NB</i>	%
Nb membres du CODIR	9	100	11	100	16	100
Nb femmes	3	33	4	36	7	44

## Indicateurs sur les caractéristiques des travailleurs non-salariés

Au 31 décembre 2023, 6 alternants, 1 intérimaire et 5 VIE font partie du Groupe.

## Indicateurs sur le taux de couverture par des conventions collectives et le dialogue social

<i>(données Groupe)</i>	2021	2022	2023
Taux de salariés couverts par une convention collective	87	81	76

*Seuls les collaborateurs en France, Espagne et Italie bénéficient d'une convention collective.*

## Indicateur sur le salaire décent

L'ensemble des collaborateurs du Groupe bénéficie d'un salaire supérieur au minimum légal.

## Indicateur sur la protection sociale

L'ensemble des collaborateurs du Groupe bénéficie d'une protection sociale.

## Indicateur sur les travailleurs salariés en situation de handicap

<i>(données Groupe)</i>	2021	2022	2023
Taux de salariés en situation de handicap	1 %	1 %	1 %

## Indicateurs sur la gestion des compétences et les formations

<i>(données France)</i>	2021	2022	2023
Nombre d'heures de formation dispensées	1664	4006	4868,5
Nombre de collaborateurs formés présents au 31 décembre de l'exercice concerné	60	114	129
Part des collaborateurs formés	88 %	95 %	88%

## Indicateurs sur la santé / sécurité au travail pour les travailleurs salariés

<i>(données France)</i>	2021	2022	2023
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	2	0	1
Taux de fréquence	10,9	0	4,09
Taux de gravité	0,63	0	0,033
Nombre de cas enregistrés de maladies professionnelles	0	0	0
Nombre de jours d'arrêt liés à un accident du travail	68	0	8
Nombre de décès liés à des accidents du travail ou des maladies professionnelles.	0	0	0
Nombre de presque accidents	0	0	0

## Indicateur sur l'équilibre de vie personnel / professionnel

Tous les collaborateurs du groupe bénéficient de congés pour raisons familiales.

Indicateur sur les écarts de rémunération femme / homme

(données France)	2022	2023
Écart de rémunération Hommes / Femmes		-6,08
Ratio d'équité/rémunération moyenne		3,04
Ratio d'équité/rémunération médiane		3,36

## 12.4 Gouvernance

### 12.4.1 Informations relatives aux impacts, risques et opportunités

- ❖ Stratégie de conduite des affaires globale de Waga Energy (ESRS G1 : Business conduct)

Enjeux liés à ESRS G1 :

- Loyauté des pratiques et éthique des affaires

Le Groupe se veut exemplaire dans la gestion de ses affaires et engage l'ensemble de ses collaborateurs dans le respect de normes et procédures éthiques et responsables à tous les niveaux. Le Groupe prône une gouvernance responsable et transparente dans la conduite de ses activités. Il considère l'éthique des affaires comme une exigence absolue, au niveau de sa gouvernance, de l'organisation dans son ensemble et, par extension, jusqu'à sa chaîne d'approvisionnement.

Enjeu matériel	Impact	Risque	Opportunités
Loyauté des pratiques et éthique des affaires	- Waga Energy diffuse sa culture de l'éthique tant en interne qu'en externe. Le Groupe a des ambitions fortes en matière d'éthique des affaires matérialisées par un code de conduite. <i>[impact potentiel]</i>	- Risque éthique et de corruption : Impact potentiellement élevé dont la probabilité est contenue à date du fait de la localisation des activités du Groupe (majoritairement Europe, Canada et Etats Unis). Cet enjeu est couvert par des formations et des interventions sur le sujet auprès des populations identifiées comme les plus à risque.	

Enjeux matériels pour Waga Energy :

- Loyauté des pratiques et éthique des affaires

	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer et maintenir des relations de qualité, transparentes et loyales avec ses parties prenantes</li> <li>• Proscrire les pratiques commerciales déloyales ou trompeuses</li> <li>• Promouvoir l'éthique des affaires au sein de l'entreprise et auprès de ses collaborateurs</li> </ul>
IRO affectés	Voir partie 4.1.1

#### ❖ Gouvernance responsable

Depuis l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris en octobre 2021, le Groupe se réfère au code Middlednext tel qu'actualisé en septembre 2021 afin d'animer sa gouvernance selon des principes simples et cohérents, en plaçant la RSE au cœur de sa stratégie.

Plusieurs organes de gouvernance ont été mis en place, dont le détail est donné aux chapitres 13 et 15 du Document d'Enregistrement Universel.

- Conseil d'administration et comités

Le Conseil d'administration de la Société est composé de onze (11) membres, ayant des compétences et expertises diverses et complémentaires :

- Cinq femmes, soit 45,5 % des membres ;
- Quatre administrateurs indépendants au regard des critères d'indépendance définis par le code Middlednext.

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois en 2023.

Le Conseil d'administration du 8 octobre 2021 a validé la mise en place de 3 comités, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, comme précisé dans le règlement intérieur :

- Un comité d'audit ;
- Un comité des nominations et rémunérations ;
- Un comité RSE.

Un comité d'engagement a par ailleurs été mis en place par le Conseil d'administration du 28 février 2022, sur proposition du Président du Conseil d'administration.

Actions mises en œuvre au sein du Conseil :

- Signature par chaque administrateur du règlement intérieur du Conseil, du code de conduite et de la charte de déontologie boursière,
- Déclaration annuelle d'intérêts de chaque administrateur,
- Mise en place d'une procédure d'auto-évaluation du Conseil.

- Direction générale et Comité de Direction du Groupe

Le Comité de Direction de la Société est composé de profils complémentaires et experts dans leur domaine, qui dirigent les différents services de l'entreprise, sous le contrôle de la Direction Générale. Il

se réunit hebdomadairement. Des conseils d'administration sont par ailleurs mis en place au niveau de chaque filiale à l'étranger.

Depuis son introduction en bourse, le Groupe continue de faire évoluer sa gouvernance et sa communication financière selon les meilleures pratiques pour garantir le traitement de manière égalitaire de tous les actionnaires et de les informer avec la plus grande transparence.

Ces pratiques s'appuient notamment sur les dispositifs suivants :

- Adhésion au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext (dans sa dernière version de septembre 2021) et objectif de conformité aux recommandations dudit code ;
- Création d'un espace dédié aux actionnaires et investisseurs sur le site internet de la société ;
- Dialogue avec les investisseurs et actionnaires selon les règles de communication financière ;
- Rappel des règles de déontologie boursière en interne notamment à travers une charte dédiée ;
- Suivi des listes d'initiés.

#### ❖ Gestion des risques extra-financiers

La gestion des risques extra-financiers est assurée par la Direction Générale, la Direction Juridique et Compliance et la Direction Financière pour renforcer et assurer le suivi des actions en lien avec la RSE. Le Groupe a identifié les risques RSE suivants dans sa cartographie des risques :

- Risque éthique et de corruption

La croissance du Groupe entraîne un développement de son activité dans de nombreux pays. Des pratiques non éthiques ou non conformes aux lois et règlements applicables de la part de ses représentants ou collaborateurs pourraient exposer le Groupe à des sanctions pénales et civiles et porter atteinte à son image.

- Risque lié aux ressources humaines

De manière générale, le secteur d'activité du Groupe nécessite des cadres dirigeants possédant un haut niveau d'expertise et spécialistes dans leur domaine de compétence, que ce soit en financement, conception, construction ou exploitation des unités WAGABOX®. Le nombre limité de candidats qualifiés ainsi que la forte concurrence pour le recrutement de tels cadres pourrait empêcher le Groupe de bénéficier de compétences équivalentes à celles de ces cadres. Le Groupe pourrait également ne pas parvenir à attirer de nouveaux talents et conserver un personnel expérimenté.

- Risque lié aux fluctuations climatiques, météorologiques et à l'environnement

Des épisodes météorologiques sévères tels que de fortes pluies, des variations importantes de température, de la grêle ou de la neige pourraient endommager les installations du Groupe mais également entraîner des arrêts d'exploitation prolongés, ainsi qu'une augmentation des coûts d'opération et de maintenance. Le Groupe est conscient que l'évolution du climat va impacter à la hausse les températures ambiantes sur toute les géographies. Pour faire face à cette hausse, les nouvelles installations sont prévues pour fonctionner jusqu'à des températures de 45°C.

Le risque lié aux fluctuations climatiques, météorologiques et à l'environnement existe mais est faible et n'est pas considéré comme matériel pour le Groupe.

Ces risques et les mesures de gestion des risques associées sont plus amplement commentés au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel.

## ❖ Ethique des affaires

En tant qu'acteur économique responsable, le Groupe s'engage à garantir, vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, le respect des règles de transparence et de déontologie dans toutes ses relations d'affaires. Le Groupe s'appuie sur ses valeurs partagées avec ses collaborateurs et l'ensemble des parties prenantes pour établir et mettre en place des programmes et outils garantissant la transparence et l'éthique des affaires au quotidien.

- Gouvernance dédiée

La Direction Juridique et Compliance est en charge de piloter la conformité et l'éthique des affaires du Groupe, et ce, en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines, la Direction Financière et les Directions opérationnelles. L'ensemble des sujets sont reportés directement au Comité de direction. Des points réguliers sont également présentés sur ces sujets au Conseil d'administration. Le Groupe est par ailleurs accompagné par un cabinet indépendant spécialisé.

- Code de conduite

Un code de conduite est en place dans le Groupe depuis 2022. Ce code détaille les principes d'action et précise les règles que chacun se doit d'appliquer au quotidien. Le code de conduite et son contenu s'appliquent également aux relations du Groupe : clients, fournisseurs, intermédiaires commerciaux et toute autre personne rencontrée dans l'environnement professionnel. Le Groupe demande à ces tiers de respecter le code de conduite et de veiller à ce que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent des principes équivalents.

Le Groupe se conforme aux réglementations suivantes :

- les Principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ;
- les principales conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ;
- les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (1999) ainsi que les recommandations anti-corruption de 2009 ;
- les principes du Pacte mondial des Nations Unies (2000) ;
- la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin II » 2016) ;
- le Foreign Corrupt Practices Act (1977) ; et
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Une procédure d'audit des partenaires commerciaux, notamment sur les aspects liés à la corruption, a été mise en place pour que chaque développeur de projets procède à une analyse précise des potentiels partenaires pour identifier d'éventuels risques, qui sont ensuite traités par la Direction.

Des audits corruption complets des principaux partenaires commerciaux sont également réalisés par le cabinet externe qui accompagne la Société.

- Portail d'alerte

Un dispositif d'alerte permettant à tout collaborateur ou partenaire de signaler un manquement grave aux principes du code de conduite du Groupe a été mis en place. Ce portail de signalement permet à tout collaborateur mais également à des tiers d'effectuer tout signalement relatif à l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite :

- Conflit d'intérêt,
- Corruption et trafic d'influence,
- Fraude, détournement et vol,
- Discrimination et harcèlement,
- Non-respect des principes édictés dans le Code de conduite,
- Atteinte aux libertés fondamentales.

- Charte de déontologie boursière

Une charte de déontologie boursière est en place depuis 2022 afin d'attirer l'attention des collaborateurs et des partenaires du Groupe sur les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Des listes d'initiés sont établies, qui ne peuvent intervenir sur les titres Waga Energy pendant les périodes d'abstention précédant les publications financières du groupe (ou à tout moment s'ils détiennent une information privilégiée) et doivent veiller à la stricte confidentialité des informations privilégiées.

Ce document vise également à rappeler les mesures préventives mises en œuvre au sein du Groupe. Il est disponible sur le site intranet du Groupe et, en cas de question, le lecteur est invité à consulter la direction juridique du Groupe.

Actions mises en œuvre :

- Sensibilisation et signature du Code de conduite et de la charte de déontologie boursière par l'ensemble des collaborateurs du groupe et administrateurs de Waga Energy,
- Diffusion du Code de conduite et de la charte de déontologie boursière sur le site internet du Groupe,
- Mise en œuvre de formations anti-corruption pour l'ensemble des équipes exposées au risque, principalement les développeurs de projets et le Comité de Direction.

❖ **Enjeux non matériels couverts à titre volontaire**

Impliquer les parties prenantes externes

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des relations favorables et durables avec les fournisseurs</li> <li>• Instauration des pratiques responsables avec les parties prenantes externes</li> <li>• Assurer la satisfaction client</li> </ul>
IRO affectés	<i>Voir partie 4.1.1</i>

Qualité des produits et valorisation de l'offre

Le Groupe est certifié ISO 9001 et ISO 14001 en Europe depuis juin 2023. La qualité est intégrée à la stratégie opérationnelle grâce à une politique d'amélioration continue basée sur la norme ISO 9001. Une politique qualité et des objectifs sont définis et validés par le processus de leadership de cette norme.

Les produits (consommables) et équipements (matériel) utilisés sont conformes aux réglementations applicables en fonction des pays d'utilisation.

Afin de promouvoir la qualité des services proposés et du biométhane valorisé, Waga Energy fait certifier « ISCC EU » toutes ses unités européennes dont la capacité de production dépasse 20 GWh par an. Développé au sein de l'Union européenne, le programme International Sustainability & Carbon Certification (ISCC) est le premier système international de certification de la biomasse et de la bioénergie. Ce label prouve que l'installation respecte les critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis par la directive européenne RED II. L'acquéreur du biométhane peut ainsi se prévaloir de son achat pour réduire l'impact environnemental de son activité, mesurer l'empreinte carbone de ses produits, ou justifier du respect d'éventuelles obligations réglementaires.

#### Achats responsables

Le Groupe veille à constituer une chaîne d'approvisionnement responsable et durable, en privilégiant, lorsque cela est possible, l'utilisation de produits ayant un impact plus limité sur l'environnement.

Les fournisseurs sont choisis selon des critères de sélection tels que leur responsabilité sociale (notamment en matière de corruption), leur impact environnemental ou encore la qualité de leur service. Ce suivi est assuré grâce au respect des normes ISO 14001 et ISO 9001 qui imposent le suivi strict des fournisseurs mais également de leurs propres fournisseurs.

Le Groupe ambitionne de formaliser une politique d'achats responsables courant 2024.

#### Relation et satisfaction client

Les équipes de développement, projets, exploitation et administration des ventes sont en contact quotidien avec les clients, exploitants de sites de stockage, du développement du projet à sa construction et son exploitation/maintenance.

Ceux-ci apprécient la qualité des prestations et du suivi du Groupe, dans le cadre de relations long-terme, les projets étant développés sur des durées allant de 10 à 20 ans. Les principaux acteurs du marché français de gestion des déchets ont confié plusieurs projets au Groupe et continuent de lui faire confiance depuis 2017.

#### Informations relatives aux cibles et indicateurs

##### Indicateurs sur les incidents de corruption

	2022	2023
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption	0	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption	0	0

##### Indicateurs sur les activités de lobbying

Le Groupe n'a pas d'activité de lobbying à proprement parler.

##### Indicateurs sur les pratiques de paiement

<i>(données France)</i>	2022	2023
Nombre moyen de jours pour payer la facture à partir de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à être calculé	34	23